

AUDIENCE

NUMÉRO SEPT

Caroline Vigneaux

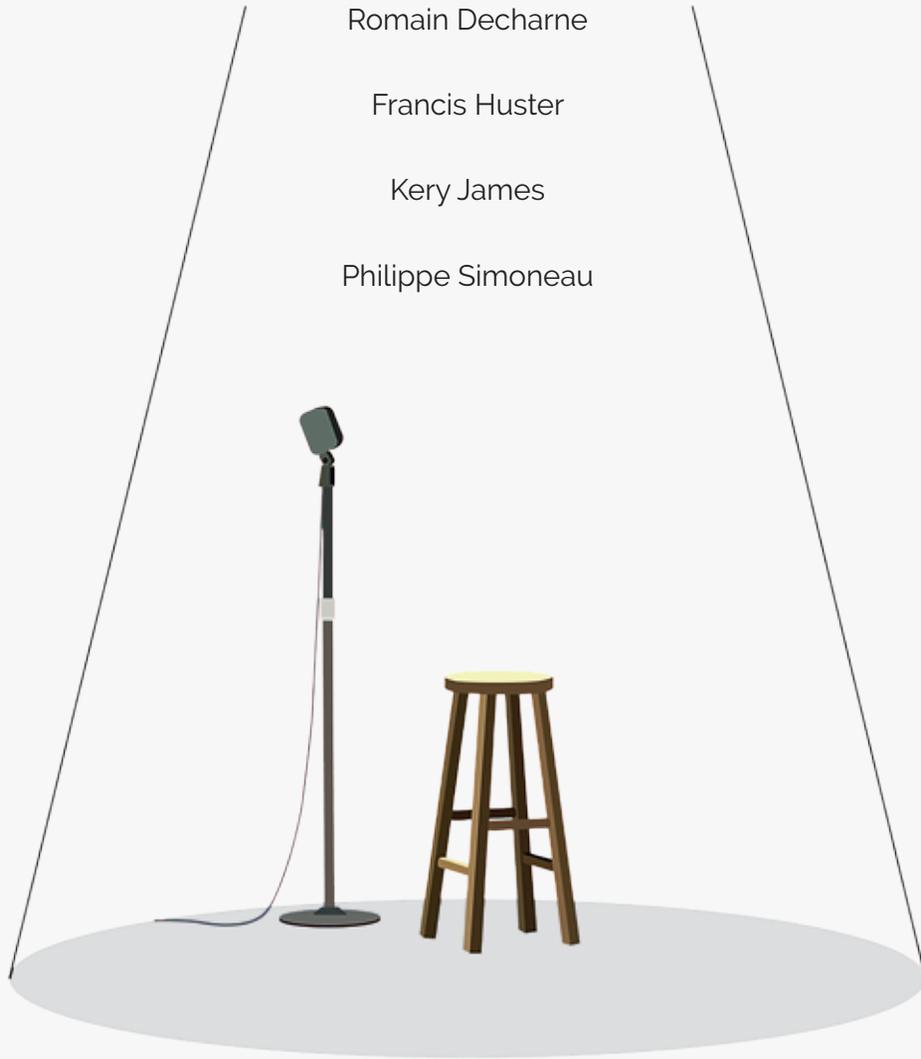
Christophe Alévêque

Romain Decharne

Francis Huster

Kery James

Philippe Simoneau



SECRETS
D'ÉLOQUENCE

X

04
C DANS L'ÈRE
Tour d'horizon des
actualités du droit

06
DÉCRYPTAGE
Fake news : l'art de dire
tout...et n'importe quoi !

16
ÉCLAIRAGE
L'avocat, roi du
silence ?

12
INTERVIEW
Jean-Michel FAUVERGUE
Tête-à-tête avec l'ancien
patron du RAID

20
COVER STORY
Secrets d'éloquence

ORATEURS

22
CHRISTOPHE ALÉVÉQUE
*Il ne faut pas
avoir peur de
se planter*

26
PHILIPPE SIMONEAU
*Il faut toujours
savoir s'adapter*

30
ROMAIN DECHARNE
*On ne naît
pas orateur,
on le devient !*

34
FRANCIS HUSTER
*Quand je joue, j'ai
enfin l'impression
d'être vivant !*

40
KERY JAMES
*Tant qu'on est
capable de triompher
par les mots*

44
CAROLINE VIGNEAUX
*L'éloquence peut
vous aider à réaliser
vos rêves !*

48
SAVOUREUX SAVOIRS
Mourir idiot ?
Plutôt crever !

50
BILLETS D'HUMOUR
Le droit vaut bien un
sourire narquois

52
MOTS POUR MAUX
La langue française
dans tous ses états

54
AU FAIT
Constat factuel

55
À PROPOS
AUDIENCE by
ADEKWA Avocats

56
TRAITS DE CRAYON
Le dessin d'ALEX



Éloquence

Voici le printemps, les hirondelles...et AUDIENCE N°7 !

L'enfant apprend à parler, dit-on, à partir de douze mois.

À six ans, dit-on aussi, il s'exprime en principe correctement.

Et après six ans ?

L'homme de robe (ou la femme de pantalon), parité et langage obligeant, parce qu'il (ou elle) est avocat, parle juste trop bien.

La moindre des choses, en notre qualité d'avocat, était de vous faire partager l'éloquence, le maniement de la langue, l'importance du mot ou du silence... En réalité tout ce qui participe au métier et à la passion de convaincre mais en tenant compte aussi de l'évolution sociétale.

Afin d'étayer notre propos, nous avons recueilli les confidences exceptionnelles de Jean-Michel FAUVERGUE, ancien patron du RAID, aujourd'hui député, que nous remercions chaleureusement.

Merci aussi, vraiment, aux humoristes Caroline VIGNEAUX et Christophe ALÉVÉQUE, au brillant acteur et homme de théâtre Francis HUSTER, à Romain DECHARNE, président de la Fédération Francophone de Débat, et à l'artiste Kery JAMES, pour leur précieuse contribution.

Même notre associé Philippe SIMONEAU, notre ténor du Barreau bien à nous, s'est prêté au jeu, en vous réservant en plus des esquisses franchement prometteuses.

C'est bien notre indépendance qui nous permet d'exclure les positionnements aseptisés.

Alors comme l'on dit chez nous, au Palais, la parole est libre !

Vous aussi !

Avec même, à défaut parfois de pouvoir le dire, la liberté de penser autrement !

Quelle chance !

Bonne lecture,

Ghislain Hanicotte
Associé ADEKWA Avocats
Directeur de la Publication

SITES WEB : L'ABSENCE DE MENTIONS LÉGALES EST UNE INFRACTION !

Gare aux brigands ! La loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) est très claire : la présence de mentions légales pour un site internet n'est pas facultative et tout éditeur de sites, vitrines ou marchands, se doit de communiquer aux internautes son identité complète (raison sociale, siège social, RCS, capital social...). Tout manquement peut être sanctionné de peines pénales, pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende pour le dirigeant, et cinq fois plus pour les personnes morales.

C'est ce que rappelle le président du TGI de Paris dans une ordonnance de référé du 21 novembre 2017, ajoutant par la même une sanction complémentaire : l'absence de mentions légales est constitutive d'un acte de concurrence déloyale. « *Le défaut de mentions légales d'un site pourrait même constituer un des critères permettant de qualifier un site internet marchand de site pirate* », ajoute même le juge, avant d'enjoindre aux contrevenants de séparer les mentions légales des conditions d'utilisation, afin de permettre une consultation aisée aux tiers.



DANS L'ÈRE

TRAVAIL : LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE N'INTERDIT PAS LE LICENCIEMENT

Le droit à la présomption d'innocence n'interdit pas à l'employeur de licencier un salarié pour des faits n'ayant pas entraîné de poursuites pénales. C'est ce que rappelle la Cour de cassation dans un arrêt du 13 décembre 2017. En l'espèce, un salarié avait fait l'objet d'une instruction judiciaire pour infraction à la législation sur les stupéfiants commise au parc d'attractions au sein duquel il travaillait. Il n'a pas été condamné, ni même poursuivi mais a été licencié pour faute.

La cour d'appel avait dans un premier temps prononcé la nullité du licenciement, au motif que la présomption d'innocence, qui interdit de présenter publiquement un individu comme coupable avant toute condamnation, constitue une liberté fondamentale. Mais pour la Cour de cassation, le droit à la présomption d'innocence n'interdit pas à un employeur d'invoquer des faits qui se sont produits au cours d'une procédure pénale pour licencier un salarié. Peu importe que celui-ci n'ait pas été poursuivi pénalement. Dans sa décision, la Cour précise que la procédure disciplinaire est indépendante de la procédure pénale : l'employeur ne méconnaît donc pas la présomption d'innocence en prononçant une sanction pour des faits identiques à ceux visés par la procédure pénale.

DOPAGE : LES DROITS FONDAMENTAUX DES SPORTIFS SONT RESPECTÉS

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a offert, en début d'année, une victoire majeure à la lutte anti-dopage. Le 18 janvier, elle a en effet validé le contraignant dispositif de localisation des sportifs, pan essentiel de la stratégie de dissuasion des tricheurs mis en place par l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Le Cour s'est ainsi prononcée suite aux requêtes de sportifs français, de syndicats de sports collectifs et de la cycliste Jeannie Longo, suspendue en 2011 pour trois manquements aux obligations de localisation, qui estimaient que cette procédure de contrôle portait atteinte au respect de la vie privée et familiale, comme au droit de circuler librement, en violation de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. En pratique, les sportifs ont l'obligation de livrer l'ensemble de leur emploi du temps aux instances de lutte contre le dopage, ainsi qu'un créneau quotidien d'une heure, durant lequel ils peuvent être contrôlés de manière inopinée. Dans son arrêt, la Cour reconnaît l'impact sur la vie privée mais considère que « *les motifs d'intérêt général qui les rendent nécessaires sont d'une particulière importance et justifient les restrictions apportées aux droits accordés par la par l'article 8 de la Convention* ».

RECRUTEMENT : DE L'IMPORTANCE DE SOIGNER SON PROCESSUS D'EMBAUCHE

Peut-on remettre en cause un contrat signé si le salarié ne détient pas le diplôme requis ? La réponse est non, et c'est la Cour de cassation qui l'apporte. Dans les faits, suite à un recrutement un tantinet précipité, le propriétaire d'une pharmacie se rend compte que le salarié embauché en qualité de pharmacien, en remplacement du pharmacien titulaire de l'officine, ne détient pas le diplôme adéquat pour exercer cette profession. Il souhaite donc faire marche arrière et annuler le contrat signé. Trop tard !

L'employeur ne peut en effet se prévaloir de sa négligence pour invoquer la nullité du contrat de travail. Les juges considèrent que dès lors qu'un poste de travail nécessite la détention d'un diplôme, le contrat ne peut être annulé si l'entreprise n'a pas vérifié, en amont, que le salarié détenait effectivement le diplôme exigé. Afin d'éviter un tel déboire, il convient, durant le processus de recrutement et avant toute embauche, de veiller à la sincérité et à la loyauté des candidatures. L'employeur peut par exemple demander à chaque candidat de lui fournir les originaux des diplômes obtenus pour en faire la copie. Comme le veut l'adage : mieux vaut prévenir que guérir !

ENTREPRISE : LES CONVERSATIONS FACEBOOK PEUVENT PERDRE LEUR CARACTÈRE PRIVÉ

Un employeur peut-il exploiter les messages de ses salariés échangés sur le célèbre réseau social ? Oui, a répondu la cour d'appel de Toulouse le 2 février 2018, confirmant une première décision des prud'hommes. Dans les faits, l'employée d'une PME toulousaine avait vertement critiqué son entreprise et quelques-uns de ses collègues dans le cadre d'une conversation Facebook, a priori privée, avec une autre salariée. Les sobriquets et autres amabilités tels que « *grosses merdes* », « *grosse conne stupide* » ou « *bonne journée chez les fous !* » émaillaient largement ces échanges fleuris. Animée par un sentiment d'impunité certain, la collaboratrice a alors volontairement laissé son poste allumé et sa session ouverte, rendant les propos publics et octroyant à ses collègues tout le loisir de découvrir cette correspondance "particulière", ce qui n'a pas manqué d'être fait.

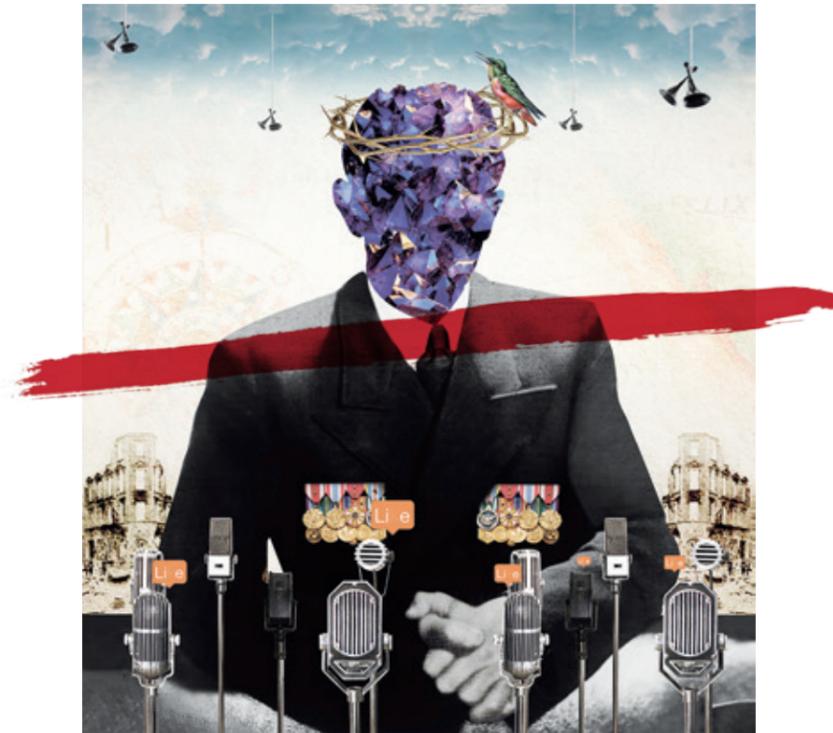
Convoquée immédiatement, l'employée est licenciée pour faute grave quelques jours plus tard. L'intéressée contestera la sanction, en vain. Les magistrats ont ainsi estimé que les messages litigieux, « *affichés sur l'écran de l'ordinateur de l'entreprise et visibles de toutes les personnes présentes, avaient perdu leur caractère privé* ».

SANTÉ : UN PAS DE DANSE PEUT-IL CONSTITUER UN ACCIDENT DE TRAVAIL ?

La réponse est oui, si l'on se fie à la décision de la Cour de cassation, qui vient confirmer une décision d'appel. Dans les faits, un salarié d'une grande entreprise française, en mission en Chine, se blesse à la main, à trois heures du matin heure locale, après avoir glissé en dansant dans une discothèque. Il demande alors la prise en charge de ses frais de santé, souvent très onéreux à l'étranger, au titre d'un accident de travail, ce que son entreprise conteste. En première instance, comme en appel, l'employeur est débouté de son recours. La Haute juridiction n'a donc pas inversé la tendance.

L'article L411-1 du Code de la sécurité sociale précise qu'est « *considéré comme accident de travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail de toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise* ». De la sorte, le fait que l'accident soit survenu dans une boîte de nuit ne peut suffire à démontrer l'absence de lien professionnel avec l'activité du salarié, ce dernier pouvant accompagner des clients ou répondre à une invitation dans le cadre de sa mission. Sauf si l'employeur tend à démontrer que son salarié se trouve en discothèque à titre personnel (ce que l'entreprise n'avait pas cherché à démontrer ici), l'action de danser peut donc être considérée comme un acte professionnel.

FAKE NEWS



DE L'ART DE DIRE TOUT ET... N'IMPORTE QUOI !

Victor Mollet
Directeur de la Rédaction

L'expression "fake news", inlassablement et impertinemment employée depuis plus d'un an dans notre sphère médiatico-politique, ne manque pas de faire frémir et réagir. Elle aurait permis à Donald Trump de gagner la Maison-Blanche et aux partisans du Brexit de l'emporter.

Est-ce vraiment sérieux ?

La notion, devenue véritable bombe et bulle médiatique, inquiète autant qu'elle fascine, jusqu'au sein de notre gouvernement, qui a décidé de légiférer pour tenter d'endiguer la prolifération de ces fausses nouvelles.

Notre état de droit ne le permettait-il pas déjà ?

Éléments de réponse !



F

AKE NEWS ! ». La sentence claque. La formule fait mouche. Le dictionnaire de référence *Collins*, pendant du *Robert* outre-Manche, en a même fait son expression de l'année 2017. Usée et

répétée jusqu'à l'hérésie depuis près de deux ans, la locution est désormais largement galvaudée. Employée inopinément, l'aphorisme, rarement suivi d'un argumentaire convaincant, en est presque devenue une réponse automatique pour discréditer un adversaire ou opposant, et manifester sa désapprobation face à une thèse, une théorie ou une opinion, que ces dernières soient effectivement farfelues ou non.

Pourquoi cette expression est-elle si populaire aujourd'hui ? Vivrions-nous au cœur d'une société où la désinformation viendrait de naître ? Chacun s'accordera sur la réponse à apporter à cette question. C'est non. Les fake news ne témoignent d'aucune révolution, ni de paradigme véritablement nouveau. La notion, pourtant largement commentée et développée est, sinon totalement floue, relativement vaste. Tenter de la définir relève même quasiment de l'exploit. L'emploi de mots ou expressions synonymiques telles que post-vérité, informations douteuses, rumeurs ou faits alternatifs ont ainsi été consacrés sans qu'aucune distinction ne soit faite entre ces différents termes.

Les rumeurs et les tentatives de déstabilisation existent depuis l'antiquité. Sun Tzu, général chinois du sixième siècle avant notre ère, qui a théorisé la guerre de l'information dans son célèbre ouvrage *L'Art de la guerre*, n'a pas attendu Twitter ou Facebook pour s'épancher sur l'incroyable pouvoir que pouvait avoir l'information dans l'optique de stratégies de déstabilisation. La désinformation et

Il est toujours plus facile de propager rapidement des contre-vérités sur la toile que de collecter patiemment des faits étayés et recoupés...

la propagande nous précèdent très largement et sont aussi vieilles que l'homme lui-même. La Russie a tenté d'interférer dans les élections américaines et françaises ? Et alors ! Les tentatives d'ingérence en période électorale sont légion et Moscou n'en a pas le monopole. Sur ces problématiques, il y a même beaucoup plus à craindre de Pékin que du Kremlin.

Au vrai, c'est l'ampleur du phénomène, qui s'explique largement par le fait que la propagation des informations est aujourd'hui extraordinaire et sans cesse exponentielle, qui interroge et laisse parfois à penser que les fake news sont propres au XXI^e siècle. La viralité du web et de ses multiples ressorts nous propulsent dans un océan de datas, dessinant un tsunami médiatique perpétuel. Il devient ainsi toujours plus facile de propager rapidement des contre-vérités sur la toile que de collecter patiemment des faits étayés et recoupés, de surcroît dans une société qui brille davantage par sa célérité que sa réflexivité. Pour les médias, quels qu'ils soient, il est devenu plus important d'être le premier à livrer une information que de dire vrai. La vérité des faits se confond quelque fois aisément avec les mensonges et les tentatives de duperie.

L'expression ne retranscrit donc rien d'inédit. Il s'agit plutôt d'un mot-valise qui permet de disqualifier sans effort une personne ou un propos, et qui permet surtout à l'émetteur de cette expression de ne pas surpasser son indolence intellectuelle, qui l'exempte d'user d'un mot ou d'une expression plus idoine.

Mais, alors, comment définir le concept même de fake news ? Pour être à la fois concis et précis, on pourrait simplement se contenter de dire que ce sont des nouvelles ou informations qui se parent des habits de la vérité mais sont savamment et volontairement travesties, falsifiées ou tronquées, puis diffusées et colportées dans le but de nuire. Souvent, au moins quelques instants, la majorité est dupée...avant que la supercherie ne soit démasquée. Les fake news font ainsi état d'un usage stratégique de la désinformation. L'usage de la formule devrait être cantonné à cette tactique maléfique. De la sorte, affirmer que la terre est plate n'est en rien une fake news. Cela renseigne simplement le public quant à l'altération mentale de celui qui a émis cette assertion. Les théories du complot ou les conspirations sont du même acabit.

Par la même, d'aucuns abusent de l'expression pour caractériser toutes les nouvelles qui ne sont pas en phase avec leurs convictions politiques ou morales. Un lecteur habituel de *L'Humanité* ne manquera ▶

jamais une occasion de souligner avec passion une kyrielle de fake news dès qu'il ouvrira une page du *Figaro*. Et inversement. L'information n'y gagne pas. Il convient également de dépasser la dichotomie "monde réel vs monde virtuel", qui voudrait que les informations émanant de la presse radiophonique, écrite ou télévisuelle soient toujours parfaitement véraçes pendant que les nouvelles présentes sur le web s'avèreraient le plus souvent erronées.

Face aux polémiques, les médias sociaux, soucieux de conserver leur aura et de ne surtout pas voir leurs audiences s'étioler, Facebook et Twitter en tête, tentent, avec plus ou moins de succès, à coups d'algorithmes secrets, d'endiguer la propagation de ces fausses nouvelles. Nouvelle année et bonnes résolutions obligent, Facebook a annoncé en janvier 2018 la métamorphose de son fil d'actualités avec, en toile de fond, la lutte contre les fake news. Cette nouvelle timeline accorde davantage de place aux nouvelles publiées par les amis et la famille de l'utilisateur pendant que les contenus postés par les marques et les entreprises seront relégués au second plan. « *J'ai demandé à nos équipes produits de s'assurer que nous donnions la priorité à des actualités fiables, informatives et locales* », a précisé Mark Zuckerberg. De quoi enrayer durablement la désinformation sur son réseau social ? Rien n'est moins sûr. Avant d'ambitionner d'éradiquer les trolls et l'ensemble des fake news de leurs plateformes, les réseaux sociaux devraient déjà commencer par gagner en réactivité dans la suppression des contenus haineux, diffamatoires et insultants, conformément à leurs conditions d'utilisation.

De leur côté, les médias, en particulier les rédactions digitales, frappées par l'impératif de célérité et le diktat de l'instantanéité, développent un terrain propice à l'apparition et à la propagation des fausses nouvelles. Alors qu'ils sont historiquement censés faire partie intégrante de la pratique, l'investigation, la vérification des faits et le recoupement des sources sont désormais souvent relégués au second plan, traités isolément, cantonnés en un sous-genre journalistique, le fact-checking. Aujourd'hui, chaque organe de presse ou presque dispose d'un tel service. Ce sont "Les Décodeurs" pour *Le Monde*, "Le vrai du faux" sur *France Info*, "Check Point" chez *LCP*, ou "Le Fact Checking" sur *France 5*.

Dans ce contexte d'insécurité informationnelle, fallait-il, une fois de plus, légiférer pour endiguer l'afflux de fausses nouvelles ? Fallait-il se contenter d'encadrer le monde de l'information aux seules périodes électorales ? Fussent-elles particulièrement sensibles, la démocratie ne s'y résume pas. Par ailleurs, légiférer sur ce sujet sans entamer

Comment nos magistrats pourront
juger ce qui est faux ou vrai
en matière politique
sans tomber dans l'arbitraire ?

largement la liberté d'expression relève, sinon de l'insoluble, au moins de l'improbable. Sur le plan juridique, un tel dessein apparaît de surcroît quelque peu redondant. De nombreux textes existent déjà, à commencer par l'article 27 de la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse. Cette dernière dispose en effet que « *la publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle aura troublé la paix publique, ou aura été susceptible de la troubler, sera punie d'une amende de 45 000 euros* ». S'agissant plus précisément des stratégies de déstabilisation en période d'élections, contre lesquelles le gouvernement entend batailler, l'article L.97 du code électoral indique que « *ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses, auront surpris ou détourné des suffrages, déterminé un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter, seront punis d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 euros* ». Enfin, l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 réprime l'infraction de diffamation, c'est-à-dire l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne. La faiblesse de ces textes réside dans le fait qu'ils ont été pensés et réalisés à une époque où le papier régnait en maître et qu'ils peuvent désormais apparaître impertinents à l'ère du numérique. Le législateur a tenté de corriger les anachronismes, en juin 2004, avec la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN). Force est de constater que ce n'est pas la panacée.

Cette loi sur la "confiance et la fiabilité de l'information" nous permettra-elle d'entrer dans une ère qui brillera des feux de l'authenticité et des lumières de la vérité ? Assurément non. Nombre de députés, de toutes sensibilités, avancent que le texte viendra éteindre sans difficulté les incendies toxiques d'une société de l'information incandescente, en contrant toute velléité de nuire,



la télévision apparaît comme le média des plus âgés, des milieux populaires et moins éduqués

de publier ou relayer des nouvelles erronées. Une telle pensée relève de la folle utopie. Jusqu'à preuve du contraire, l'instauration du Code pénal n'a pas empêché les crimes les plus abominables. Et, au-delà, comment nos magistrats pourront juger ce qui est faux ou vrai en matière politique sans tomber dans l'arbitraire, dans une époque où la séparation des pouvoirs connaît une porosité dramatique, les femmes et hommes politiques ne se privant plus de commenter avec virulence et sans patience l'actualité judiciaire. La loi révèle en outre une méconnaissance profonde des codes du web et en particulier du célèbre effet Streisand, qui veut qu'une nouvelle voit sa diffusion et sa portée démultipliées lorsque l'on tente de la censurer ou de l'effacer.

À moins de mettre sur pied une intelligence artificielle en mesure de contrer un émetteur de fake news avant qu'il n'agisse ou de créer une justice prédictive capable de condamner un individu malveillant avant qu'il ne vienne perturber et influencer notre démocratie, tout texte ou jugement arrivera toujours trop tardivement. Un tel comportement paternaliste, s'avère également plus que paradoxal au cœur de notre société libérale et, loin de responsabiliser le citoyen, risque de l'assister encore.

Alors que faire ? L'instauration d'un "service public de la notification", notamment vanté par le think tank Terra Nova, pour faciliter les doléances des internautes qui estiment leurs droits bafoués, à l'image de la pré-plainte en ligne, constitue une piste mesurée à ne pas négliger.

Faut-il instaurer un "label qualité" pour les médias qui respectent une certaine idée de la déontologie journalistique ? Beaucoup d'organes de presse de petite taille ou de néo-médias risquent d'être injustement mis sur la touche. Une telle démarche risquerait de surcroît d'être extrêmement complexe dans sa mise en application. Sur ce sujet, chacun

souhaitant apporter sa pierre à un édifice branlant, il convient surtout de séparer le bon grain de l'ivraie. L'immense majorité des commentaires révèlent des bavardages relevant plus de la sortie ratée que de l'observation éclairée. Même le pape, pourtant peu amène quant aux vérités factuelles, y est allé de son analyse.

Le traditionnel baromètre annuel de la confiance des Français dans les médias, réalisé par Kantar Sofres pour le quotidien *La Croix* est, cette année, révélateur à plus d'un titre. Publiée en janvier 2018, l'étude révèle tout d'abord une forte attente de fiabilité de l'information et d'éducation aux médias pour contrer les fake news, aimablement appelées « *bobards* » par notre président. La deuxième tendance témoigne de la confiance que la majorité des Français accorde aux médias traditionnels, tout en rejetant largement la pertinence du web et des réseaux sociaux, accusés de tous les maux. Par ailleurs, si les médias sont épargnés, la figure du journaliste éveille encore et toujours les doutes et les suspicions. Seuls 24% des Français estiment ainsi que les journalistes exercent leur métier en toute indépendance.

Enfin, le troisième biais significatif de ce baromètre met en lumière un profond clivage éducatif et social quant à l'intérêt pour l'information, la manière d'y accéder, et la perception de l'actualité. « *74% des professions intellectuelles manifestent de l'appétence pour l'information, contre seulement la moitié des ouvriers et des moins de 35 ans. Ces mêmes clivages sont présents dans le choix des médias : la télévision apparaît comme le média des plus âgés, des milieux populaires et moins éduqués. La radio, celui des publics âgés mais de catégories socio-professionnelles supérieures et de niveau éducatif plus élevé. Un peu comme la presse papier (citée par 1% des employés et des moins de 35 ans !). Alors qu'internet, et surtout le smartphone, est le média des jeunes, surtout éduqués* », analyse Jean-Marie Charon, sociologue des médias. ▶

L'éducation aux médias tout au long de l'enfance est un enjeu de culture générale et de décence intellectuelle

Face à ces constats implacables, la nécessité de proposer une éducation aux médias, à commencer par les médias sociaux, que l'on préfère interdire plutôt que de prendre le soin d'en cerner et délimiter les usages, ainsi qu'une formation à l'esprit critique, tout au long de la scolarité, de l'école primaire au lycée, bien plus qu'au détour d'un module d'éducation civique de quelques minutes, apparaît impérieuse.

Sur ce sujet, le rôle du CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information), rattaché au ministère de l'Éducation nationale, et qui mène régulièrement des missions au sein des écoles, est très pertinent. Mais ce travail louable demeure tout à fait parcellaire et disparate, et n'est réalisé que sur la base du volontariat des établissements scolaires. Parallèlement, les initiatives locales existent mais sont plus de l'ordre de l'exception que de la règle et n'ont que très peu de visibilité. Aucune concertation véritable n'existe sur le plan national. Il existe ainsi de profondes hétérogénéités selon les régions et leurs établissements scolaires, tout en sachant que les professeurs, quel que soit leur grade ou leurs qualifications, ne sont absolument pas, en l'état, formés pour éduquer à ces problématiques ô combien stratégiques et essentielles, a fortiori quand l'on sait que, bien souvent, leurs élèves en connaissent bien davantage sur les Illuminati que sur François Marie Arouet.

Le fait que la moitié des Français ne sachent pas ce que sont les affaires "Panama Papers" ou "#BalanceTonPorc", pourtant largement relayées médiatiquement et qui constituent deux des plus grands événements médiatiques de l'année 2017, est un signal alarmant. À moins d'une volonté affirmée de vouloir vivre comme une ermite, tel Diogène dans son tonneau, cet état de fait relève bien davantage d'une ignorance mécanique entretenue depuis le plus jeune âge que d'une

volonté manifeste de s'ériger en être sot ou candide.

Plus encore, l'éducation aux médias tout au long de l'enfance est un enjeu de culture générale et de décence intellectuelle. Peut-on sérieusement briguer une carrière prometteuse et ambitieuse en méconnaissant tout ou partie des grands sujets politiques, économiques et sociétaux ? Plus encore : peut-on sincèrement être libre sans connaître avec un minimum d'acuité les sujets qui font et façonnent l'actualité ? L'appréhension active de l'information et le regard critique permettent à un individu de faire ses choix non plus en fonction de présupposés ou de clichés mais au regard de convictions justifiées et de valeurs fondées.

Les enfants que l'on éclairera deviendront des adultes informés et auront, alors, enfin, le loisir de choisir et d'agir pleinement. La désinformation ou la désinvolture ne devrait plus être une fatalité de classe ou le fruit d'une ignorance latente, mais un choix voulu et assumé. S'informer, connaître l'ensemble du paysage médiatique, appréhender l'économie des médias, comprendre les mécanismes de la fabrication de l'information, attiser son esprit critique, ne relève pas du don naturel mais d'un savoir acquis et entretenu. C'est un apprentissage de longue haleine. Un éveil à construire et entretenir. C'est un noble combat à mener et un sérieux enjeu démocratique. En l'état, la majorité des Français sont des naufragés de l'information, leur manière de s'informer relevant plus d'une sérendipité* inconsciente et pavlovienne que d'une volonté claire et fondée. Car l'incurie des parents est, parfois, tout aussi béante et désolante que celle de leurs enfants. Il n'est pas politiquement correct que de le dire. Mais il est une chose encore plus incorrecte que de ne pas oser le souligner.

L'enjeu de société est majeur. La loi peut être appréhendée comme un remède mais il s'agira, dans ce cas, toujours plus d'appliquer un pansement sur une plaie béante que de trouver un antidote pérenne. Et cet antidote, ce pourrait bien être le savoir.

La lutte contre les fake news, autant que l'éducation de la population, est un défi de taille. Mais, abandonner déjà, c'est accepter de sombrer, lentement mais sûrement, dans une ère où la démocratie deviendrait secondaire.

Car, bien informé, l'individu est un citoyen éclairé. Mal informé, il devient un sujet. ■

*emprunté de l'anglais *serendipity*, don de faire des trouvailles de manière fortuite.

VRAI **OU** FAUX

Ces nouvelles sont-elles "fake" ou bien réelles ?



01. Selon une étude, chaque jour qui passe réduit de 24h votre espérance de vie.
02. En Italie, la Cour de cassation a reconnu, en avril 2017, le délit de relents de friture, également appelé « *délit de harcèlement olfactif* ».
03. En mars 2017, plus de 3 000 piscines non déclarées ont été repérées par un agent de renseignement des impôts du Lot-et-Garonne grâce à Google Maps.
04. Pour inciter les américains à manger plus sainement, la FDA (Food and Drug Administration) a reconnu le M&M's vert comme légume.
05. En décembre 2017, la popularité de Kim Jung-un a atteint la barre symbolique des 102% d'opinions favorables chez les Nord-Coréens.
06. L'ouverture d'une école de journalisme par Reporters sans frontières en Turquie a obligé le gouvernement Erdogan à construire une nouvelle prison.
07. Dans les années 1980, la marque américaine d'hygiène buccale Colgate s'est lancée sans succès dans la vente de lasagnes. Ces dernières ne contenaient pourtant aucune trace de viande de cheval.
08. Le 28 février 2018, un train arrivé à l'heure a provoqué une paralysie totale de la gare Montparnasse durant trois heures.
09. Selon une étude la prestigieuse université de Cambridge menée auprès de consommateurs Européens, le ménage rend les hommes plus heureux.
10. À Charleroi (Belgique), un hôtel propose à ses occupants de louer un poisson rouge en guise d'animal de compagnie, pour 3,50 euros la nuit.
11. À Qingdao (Chine), les autorités ont imposé la règle du chien unique pour contrer la multiplication d'incidents impliquant les nombreux canidés de la ville. Les propriétaires téméraires s'exposent à une amende de 260 euros.
12. Pour encourager les couples polonais à procréer, le ministère de la Santé a diffusé un spot TV mettant en scène des lapins en train de s'accoupler.
13. La fac de droit de Nantes a organisé le procès du Père Noël.
14. Suite à la fronde des gardiens et surveillants de prison, le gouvernement a notamment proposé des sifflets « *tout neufs* » pour se faire mieux respecter.
15. 95% des Bretons avouent n'avoir jamais entendu ni le loup ni le renard ni la belette chanter.

Réponses

Les nouvelles 4, 5, 6, 8, 14 et 15 sont fausses. Les autres, sont vraies.



Aujourd'hui député LRM, Jean-Michel Fauvergue a dirigé le RAID de 2013 à 2017. Il est notamment intervenu, avec ses hommes, à l'Hyper Cacher en janvier 2015 et au Bataclan le 13 novembre de la même année.

Pour protéger et sauver ses concitoyens.

Témoignage exclusif

Propos recueillis par
Ghislain Hanicotte
Associé ADEKWA Avocats

JEAN-MICHEL FAUVERGUE

« La vie est un
combat perpétuel »

AUDIENCE : Comment résumer la signification, le rôle et les objectifs du RAID ?

J-M F : RAID est un acronyme qui signifie Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion. L'unité a été créée il y a plus de trente ans pour intervenir sur des opérations les plus complexes, souvent dramatiques, qu'il s'agisse de libérer des otages ou de protéger un forcené de lui-même. Le RAID n'a cessé de se perfectionner pour être en mesure d'intervenir sur les opérations les plus risquées, à l'image de celles que nous avons connues en 2015 et 2016, face à des terroristes radicalisés.

Quelles sont les qualités requises indispensables pour prétendre incorporer une telle unité ?

J-M F : Avant de suivre une procédure de sélection particulièrement élevée, il y a des conditions d'admission, comme avoir été affecté pendant au moins quatre ans dans un autre service de la police nationale. Le candidat est confronté à des épreuves physiques et techniques, professionnelles, mais avant tout psychologiques. Nous évaluons le cran du candidat et décelons ses phobies. Et une fois admis, le candidat nouvellement intégré fait l'objet d'un parcours d'observation au sein même des services du RAID.

Accepter au quotidien de risquer sa vie pour autrui ou pour son pays ... Cela s'apprend ou est-ce inné ?

J-M F : Quand on est policier, on partage des valeurs en commun. L'entrée au RAID se fait en connaissance de cause. Avec des interventions sur des situations extrêmes. Psychologiquement, on doit intégrer qu'on met sa vie en péril, mais sans trop se poser de questions, car la cohésion de groupe y est exceptionnelle, tout comme le sens du service de son pays et de ses concitoyens.

Quelles sont les limites à cette prise de risque pour soi ?

J-M F : Il n'y a pas de limite particulière pour exécuter la mission : sauver des vies. Chacun doit évidemment être exemplaire pour ne pas prendre de risque inconsidéré pour ses collègues.

Comment motive-t-on une équipe en amont d'une intervention à risque ?

J-M F : Ce ne sont pas avec quelques mots prononcés quelques instants avant que l'on motive une équipe. C'est un travail profond, mené sur plusieurs mois à l'avance, avec la nécessité d'analyser la menace à laquelle nous sommes confrontés et de s'y préparer. On fait des choix stratégiques que l'on partage avec les opérateurs placés sous votre commandement, dans le cadre d'exercices qui permettent d'en vérifier la pertinence. ▶

Le stress peut-il avoir sa place au RAID ?

J-M F : Il y a différentes catégories de stress. Celui qui vous fait perdre vos moyens, et celui qui vous donne un coup de fouet au moment opportun. Ce dernier peut donc être utile, car il permet aux équipes motivées de donner le meilleur. Pendant l'action, c'est la cohésion et l'agilité de l'équipe qui permettent de gérer ce stress positivement.

Vous êtes notamment intervenu en janvier 2015 à l'Hyper Cacher et au Bataclan, le 13 novembre de la même année. Comment se prépare-t-on, au moins mentalement, pour être "prêt" le jour J ?

J-M F : Par la cohésion d'équipe, à tous les niveaux de la hiérarchie. On se prépare surtout en amont de la crise, au sein de l'unité, grâce à un travail mené tous ensemble, avec un échange continu au sein de la hiérarchie qui ne fonctionne pas que dans un sens, c'est-à-dire avec une écoute dans les deux sens. Et hors unité, une vie personnelle équilibrée est fondamentale.

La retranscription des informations en continu par divers médias, en direct, et parfois de manière obsessionnelle, vous posait-elle problème lorsque vous étiez patron du RAID ?

J-M F : Oui, par exemple en nous empêchant, à Vincennes, de positionner les explosifs avant l'assaut. Donc on a perdu du temps pour pénétrer dans l'établissement. Et psychologiquement, quand les familles des opérateurs voient un blessé en uniforme, cela crée des tensions supplémentaires pour ces dernières. Mais les médias ont également permis au RAID de gagner en notoriété. Au niveau mondial, l'unité est devenue une référence.



Quel est le souvenir ou l'acte professionnel dont vous êtes le plus fier ?

J-M F : Indéniablement, Vincennes. Certes, il y a eu quatre otages tués avant notre intervention. Mais notre action a permis de libérer l'ensemble des otages restants : vingt-six vies. Magnanville également, compte tenu de la singularité du contexte : les victimes sont nos collègues policiers ; mais nous avons pu sauver leur enfant : Matthieu.

À l'inverse, quel est votre plus grand regret ?

J-M F : Je n'en ai aucun.

Est-il vrai, à l'heure où semble grandir les théories du complot, que "l'on ne nous dit pas tout" ?

J-M F : Les théories fondées sur la négation de faits établis et les théories du complot ne sont pas propres à notre pays : elles se propagent partout dans le monde. Internet donne l'illusion à certaines personnes d'être, en trois clics, plus informées que les professionnels qui sont au cœur de l'action. Pour lutter contre ces théories, la sagesse consiste à revenir aux fondamentaux : prendre connaissance des faits, croiser les informations. Mais on ne récupérera pas les plus paranos. Évidemment, pour les besoins d'une enquête, pour prévenir une attaque, on ne va pas envoyer des communiqués à l'AFP avec les noms de suspects. J'espère que chacun peut le comprendre.

Pour quelle raison avoir entrepris l'écriture de votre livre, Patron du RAID ?

J-M F : Faire connaître le RAID, partager, avec ceux qui le veulent, mon vécu d'années qui resteront gravées dans la mémoire de toutes celles et ceux qui les ont vécues. Aucune unité au monde n'est intervenue sur autant d'événements majeurs. Et j'ai eu l'honneur de commander cette unité à ce moment. Partager était un devoir : qu'il s'agisse de la vie du RAID, composée d'hommes et de femmes exceptionnels, mais aussi en termes de management et de crise dans un contexte de crise majeure.



Au niveau mondial, le RAID est devenue une référence.



Il faut qu'on apprenne à mieux protéger, respecter ceux qui nous protègent au péril de leur vie, et pas seulement les lendemains d'attentats.



Les Français entretiennent un rapport plutôt ambivalent avec leurs forces de l'ordre, les pavés succédant aisément aux baisers, et inversement... Comment l'expliquez-vous ?

J-M F : C'est une longue tradition, en France, que de contester les forces publiques. Un exemple : "Guignol et le gendarme". Cette contestation s'exprime parfois de manière très violente contre les forces de l'ordre, dans le cadre de leurs missions quotidiennes de maintien de l'ordre et de prévention. Cette violence n'a fait que croître ces dernières années. Dans certaines manifestations, l'objectif de certains est de casser du flic, quand ce n'est pas d'en tuer ou d'en brûler, comme on a pu le voir récemment. Cette situation est intolérable et doit cesser. Il faut qu'on apprenne à mieux protéger, respecter ceux qui nous protègent au péril de leur vie, et pas seulement les lendemains d'attentats.

Pour passer du RAID à la politique, faut-il aimer les sports de combat ?

J-M F : La vie est un combat perpétuel.

À propos de politique, quel est votre sport favori ?

J-M F : L'empathie.

Quelle place aimeriez-vous occuper dans une équipe de foot ?

J-M F : Demi de mêlée...dans une équipe de rugby uniquement ! Car c'est le poste qui permet d'animer le jeu.

Qu'est-ce qui vous a décidé à vous engager en politique ?

J-M F : Continuer à servir mes concitoyens et mon pays.

Quels sont aujourd'hui les combats qui vous sont chers ?

J-M F : La sécurité de tous, quotidiennement.

Si vous étiez président quelles sont les mesures que vous appliqueriez immédiatement en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme ?

J-M F : Celles que le président Macron met en œuvre actuellement. Mais je ne me projette pas dans une telle fonction. ■

L'AVOCAT



ROI DU SILENCE ?

Philippe Simoneau
Associé ADEKWA Avocats

Aussi flamboyant et éblouissant soit-il sur le plan de l'éloquence, l'avocat devrait également briller par son silence.

Et pour cause : l'un des piliers sur lequel sa profession repose n'est autre que le secret...



Tais-toi ! ». C'est ce que beaucoup ont eu envie de crier, parfois avec un langage infiniment plus fleuri, à l'attention de M^e Randall Schwerdorffer, lorsque l'avocat pénaliste s'est lancé,

le 30 janvier 2018, devant les caméras des chaînes d'information en continu, dans une stratégie de défense que d'aucuns ont jugé décousue et déconcertante. Pensait-il préserver Jonathann Daval, accusé du meurtre de sa femme, Alexia. Lorsque l'avocat de quarante-huit ans prend la parole, son client est encore présumé innocent et est toujours en garde à vue. Balayant selon certains toutes les règles de sa profession, M^e Randall Schwerdorffer et son associée auraient livré des informations confidentielles. La machine médiatique est lancée. Les flots de réactions et d'interjections se succèdent et s'entrechoquent.

M^e Randall Schwerdorffer et son associée vont tout lire, tout entendre sur leurs apparitions médiatiques. Et parfois du méchant, du très méchant : aux confins de l'amateurisme béat, de la négligence candide et de l'angoisse médiatique, les avocats inscrits au barreau de Besançon auraient trébuché. Dépassé par les soubresauts rocambolesques de cette affaire Daval, l'homme, carrure massive, chemise débraillée, cheveux dépenaillés, se serait fourvoyé. Il aurait brisé la loi du silence, celle du secret...

L'émoi et l'incompréhension se sont installés. Les citoyens et justiciables se sont exaspérés. Les avocats se sont estomaqués. Tout le monde est allé de son commentaire ! Les premiers, sur le terrain de la passion, exécrant le terme « *accidentelle-ment* », employé avec sang-froid par l'avocat pour défendre son client, contestaient farouchement cette ligne de défense, entraînant même les vociférations d'une secrétaire d'État peu soucieuse du respect de la séparation des pouvoirs. Les seconds, sur le terrain de la raison, contestaient

Ce devoir constitue le socle de la relation de confiance qui unit l'avocat et son client et du respect du droit à un procès équitable

fermement les bavardages intempestifs d'un avocat, qui « *essaie toujours de trouver des excuses à son client* », en profitant pour entacher le crédit de toute une profession. Car, c'est bien connu, « *pendant ce temps-là, Monsieur, on relaxe des terroristes !* ».

Le lendemain, l'avocat se justifiait, mollement, presque fièrement, plaidant la candeur provinciale face aux hordes de caméras de journalistes parisiens braquées sur lui, comme s'il avait dû s'exprimer sous le joug de la contrainte.

Qu'importe, cette mésaventure serait-elle advenue si l'intéressé avait respecté le secret imposé par sa profession ? Et quel secret ?

C'est l'article 11 du code de procédure pénale qui fixe le principe selon lequel « *la procédure au cours de l'enquête et de l'instruction est secrète* ». Qui est tenu au respect ? Ceux qui ont accès à l'instruction par leurs fonctions ou leurs professions (magistrats, greffiers, policiers et gendarmes, avocats, experts, interprètes). Ni la personne mise en examen, ni la personne victime, ni les journalistes n'y sont tenus. Le Procureur de la République possède aussi la faculté de rendre public des éléments objectifs tirés de la procédure afin d'éviter la propagation de rumeurs ou pour mettre fin à l'ordre public. Et l'avocat alors ? Si l'ordre public relève par définition de la compétence du Parquet, pourquoi l'avocat ne pourrait-il pas, lui aussi, s'exprimer pour éviter la propagation de rumeurs ?

L'article 2 du Règlement Intérieur National (RIN) de la profession d'avocat précise : « *L'avocat est le confident nécessaire du client. Le secret professionnel de l'avocat est d'ordre public. Il est général, absolu et illimité dans le temps* ». Il est ainsi interdit à l'avocat de dévoiler les confidences et les secrets que lui a révélés son client. Ce devoir constitue le socle de la relation de confiance qui unit l'avocat et son client et du respect du droit à un procès équitable. Le texte ajoute que : « *sous réserve des strictes exigences de sa propre défense devant toute juridiction et des cas de déclaration ou de révélation prévues ou autorisées par la loi, l'avocat ne commet, en toute matière, aucune divulgation contrevenant au secret professionnel* ». Tout est dit, sauf à préciser que cela concerne toutes les matières dans lesquelles l'avocat intervient (divorce, commerce, pénal...) Ces caractéristiques sont cruciales pour permettre à l'avocat d'exercer pleinement son rôle : conseiller et construire une défense en s'appuyant sur les confidences de son client. L'avocat peut ainsi révéler ce qui est dans l'intérêt de son client et uniquement ce qui est dans son intérêt.

De plus, en matière pénale, l'avocat a d'autres obligations. L'article 2 bis du même RIN prévoit que : « *l'avocat respecte le secret de l'enquête et de l'instruction en matière pénale, en s'abstenant* »

Plus qu'un impératif déontologique, le secret professionnel de l'avocat relève de l'intérêt public

de communiquer, sauf pour l'exercice des droits de la défense, des renseignements extraits du dossier, ou de publier des documents, pièces ou lettres intéressant une enquête ou une information en cours ». Il ne peut même pas communiquer des copies de pièces de la procédure pénale comme il le souhaite à son propre client car il est soumis à des obligations strictes fixées par l'article 114 du code de procédure pénale.

L'article 226-13 du code pénal sanctionne « toute révélation d'information à caractère secret » ; l'avocat contrevenant s'exposant à une peine d'un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

Plus qu'un impératif déontologique, le secret professionnel de l'avocat relève de l'intérêt public. C'est l'application du principe général du droit qui veut que toute personne trouve un confident qui gardera le secret absolu sur les révélations qui lui sont confiées. Comme le disait le juriste Emile Garçon, « le bon fonctionnement de la société veut que le malade voit un médecin, le plaideur un défenseur, le catholique un confesseur, mais ni le médecin, ni l'avocat, ni le prêtre ne pourraient accomplir leur mission si les confidences qui leur sont faites n'étaient assurées d'un secret inviolable ».

Hélas, quand l'avocat ne cède pas lui-même à la tentation, son secret est parfois remis en cause et affaibli. C'est notamment le cas avec la banalisation du recours à l'audition des avocats dans le cadre de leurs relations avec leurs clients. C'est encore le cas avec les mesures de perquisition effectuées au sein des cabinets d'avocats, mesures en théorie exceptionnelles, contraignantes et obéissant aux principes de nécessité et de proportionnalité, mais qui tendent à devenir courantes. C'est toujours le cas avec la recrudescence de retranscriptions d'écoutes téléphoniques incidentes dans le cadre d'enquêtes judiciaires. "Taisez-vous Messieurs les avocats, laissez nous écouter et prendre connaissance de ce qui nous intéresse !".

En fait, le cas de M^e Randall Schwendorffer est devenu un cas d'école pour l'école des avocats. Il pose beaucoup de questions de principes en termes de déontologie : peut-on devenir avocat de la défense d'un client qu'on représentait quelques

heures plus tôt en qualité de partie civile ? Quid des secrets d'enquête dans un dossier où celle-ci apparaît immédiatement dans tous les médias ? Que dire ou ne pas dire face aux hordes de micros et de caméras ?

Certes, l'avocat est tenu au secret de l'enquête et de l'instruction. Pourtant il peut être amené, afin de préserver les intérêts de son client, à répondre à des médias qui, au demeurant sont parfois plus vite informés que lui... Quel est le secret imposé à des journalistes qui n'en ont pas et qui ont été eux-mêmes informés dans des conditions qui, en toute hypothèse, sont protégés par le secret inviolable des sources ?...

Comment respecter l'article 63-4-4 du code pénal qui impose, en matière de garde à vue, le silence total ? Tous les médias sont aux portes du Commissariat ! Pourtant le texte impose que : « sans préjudice de l'exercice des droits de la défense, l'avocat ne peut faire état auprès de quiconque pendant la durée de la garde à vue ni des entretiens avec la personne qu'il assiste, ni des informations qu'il a recueillies en consultant les procès-verbaux et en assistant aux auditions et aux confrontations ». Ce qui veut dire qu'au sortir d'une garde à vue, l'avocat doit presque en nier l'existence, et qu'il lui est interdit de dire quoique ce soit, même à la famille, aux proches, à l'épouse ou aux enfants... Alors à des journalistes !

Ce qui est encore plus complexe dans ce cas d'école est que Me Schwerdorffer aura eu connaissance de faits figurant dans le dossier en qualité de partie civile, avant de passer par le stade de la garde à vue puis de la mise en examen ; devenant alors un avocat de la défense...

A-t-il violé les règles du secret professionnel ? N'a-t-il pas fait que répondre aux questions dans un dossier où tout le monde, sans exception, s'exprime beaucoup, voire beaucoup trop ?

Il faudra retenir l'attitude et les réponses de M^e Jean-Marc Florand, avocat des parties civiles, digne, tout autant que les parents d'Alexia.

Que reste-il de tout ce cafouillage : j'ai l'honneur de connaître Randall Schwerdorffer. C'est un avocat sérieux et compétent et un mec bien. Ne le blâmez pas. Laissons la justice travailler, sereinement. Dans une société surmédiatisée aux perfides accents de télé-réalité, au cœur d'une démocratie qui, au moins en apparence, astreint à la transparence tout en contraignant chacun à la surveillance, le secret de l'avocat, aussi menacé qu'essentiel, invite chacun à se demander, souvent, quand et comment il peut être entendu...et écouter. ■

Elle ou Lui ?



Ph. Simonsau

SECRETS D'ÉLOQUENCE



Propos recueillis par
Victor Mollet
Directeur de la Rédaction

ORATEURS



CHRISTOPHE ALÉVÊQUE



ROMAIN DECHARNE



KERY JAMES



FRANCIS HUSTER



PHILIPPE SIMONNEAU



CAROLINE VIGNEAUX

CHRISTOPHE ALÉVÊQUE

« Il ne faut pas avoir peur de se planter »



Humoriste impliqué et spontané, Christophe Alévêque dit ce qu'il pense et pense ce qu'il dit.

Sur scène, il ne manque jamais de manier l'improvisation avec disposition et inspiration.

Son ambition ? Réveiller la population !

Rencontre.

AUDIENCE : Quelle est votre définition de l'éloquence ?

C A : Pour moi, l'éloquence, c'est arriver à faire passer ce que l'on a dans la tête, arriver à se mettre en scène et à mettre ses mots en scène. C'est parvenir à partager sa pensée. Et dans cette optique, le charisme est indispensable. J'aurais d'ailleurs rêvé d'être avocat pour pouvoir réaliser des plaidoiries. Il m'est arrivé d'en faire dans mes spectacles, notamment en défendant une personne totalement indéfendable, mais c'est évidemment de l'ordre du fictif. C'est un exercice extrêmement intéressant. On se remet en question soi-même et cela peut même parfois aller très loin, avec des questions existentielles sur le sens de la vie, sur son propre rôle sur cette terre. C'est assez profond. Plaider, c'est se demander "Pourquoi ?".

L'éloquence, est-ce plutôt de l'ordre de l'inné ou de l'acquis ?

C A : Les deux mon général ! Comme dans notre métier d'humoriste : il faut un certain talent mais surtout beaucoup beaucoup beaucoup de travail. J'aime cette formule du comédien Louis Jovet qui, à la question "Que faut-il pour faire un bon acteur ?" répond "5% de talent et 95% de sueur !". D'ailleurs, je pense que l'on devrait absolument, peut-être que ce sera fait prochainement, apprendre l'éloquence à nos élèves. Apprendre aux gens à s'exprimer est essentiel ! Tous les gamins devraient prendre des cours de théâtre. Non pas pour faire le métier de comédien ou d'acteur, on s'en fout, mais pour savoir prendre la parole, pour arriver à formuler une pensée et, surtout, à être compris par les autres. C'est hyper important !

L'éloquence est-elle selon vous indépendante du physique ?

C A : Oui : regardez Dupond-Moretti ! Il n'a pas forcément un physique avantageux et pourtant c'est un formidable orateur. Je lui ai d'ailleurs dit quand je l'ai croisé : « Au départ, t'as rien avec toi ! » (rires !). Qu'est-ce qu'il m'a rétorqué ? Ça l'a fait marrer, il a énormément d'humour ! Non, très honnêtement, à moins d'être Elephant Man, et encore, je pense que chaque personne peut être éloquente. Un physique peu avantageux peut même être une force. Quelqu'un qui s'exprime formidablement bien, qui arrive à emporter la foule, le public, vous remarquerez que très vite on oublie complètement son physique. Et j'irais même plus loin : je pense qu'il est plus difficile d'être éloquent quand on est très beau que quand on est très laid. Pour une Miss Monde, un exercice d'éloquence doit être très périlleux... Il faut vraiment qu'elle soit géniale, pour que l'on fasse attention à ce qu'elle dit et qu'elle nous fasse oublier le reste.

L'humour constitue-t-il une "arme de choc" ?

C A : Oui, bien sûr ! L'humour ou l'art de la formule sont de formidables armes. Dans une plaidoirie, comme dans des spectacles, ces deux éléments emmènent et entraînent les gens et le public. Et je rajouterais l'émotion comme troisième arme de choc.

Il m'arrive de faire des conférences sur l'économie et la dette, parce que j'en avais marre que les gens n'y comprennent rien et que c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup. Pour faire passer un tel message, si je n'utilise pas l'humour et l'art de la formule, autant enculer les mouches directement ! ▶

Plus globalement, à quoi sert l'humour dans une société selon vous ?

C A : Pour moi, c'est aller à contre-courant d'une caste et d'une morale bien-pensante ! Utiliser l'humour, c'est prendre des distances. Et quand on prend des distances, c'est mathématique, on voit plus large !

À l'heure où le politiquement correct tend à devenir omnipotent, peut-on selon vous encore rire de tout ?

C A : Mais oui, bien sûr ! Et c'est surtout maintenant qu'il faut rire de tout ! Si l'humoriste n'est plus là pour aller à contre-courant de ce qui est imposé et pour faire rire, ça risque d'être très compliqué. L'humoriste est un peu celui qui appuie sur le petit "kiki" de la cocotte-minute qu'est notre société, pour éviter qu'elle n'explode. Dire aux gens "Vous n'avez pas le droit de dire ça !", c'est complètement ridicule ! Le mot d'ordre aujourd'hui c'est "Pas de couilles, pas d'embrouille !". C'est regrettable. Pour revenir à la question, oui, nous pouvons et nous devons rire de tout, et surtout depuis les attentats ! Un dessinateur me disait dernièrement : « *Mais, finalement, les extrémistes religieux ont gagné : on ne dessine plus le prophète !* ». Et il a raison. Nous sommes confrontés à quelque chose de grave. Il ne faut pas céder à l'autocensure. Et comme on ne peut ou veut plus dessiner le prophète, moi, sur scène, je le mime. Et croyais-moi, je le mime bien (rires) ! On a quand même affaire à quelqu'un qui est un baiseur fou ! Et ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les textes. Et il n'y a rien d'insultant là-dedans. J'utilise simplement une arme que nous avons normalement dès la naissance dans une démocratie : la liberté. Or, aujourd'hui, on a quand même l'impression que beaucoup de choses ne peuvent pas être dites...

Est-il selon vous plus difficile d'être un humoriste aujourd'hui qu'hier ?

C A : Je ne dirais pas plus difficile, mais plus fatigant. Nous ne sommes d'ailleurs plus beaucoup à pratiquer un humour engagé, à rebrousse-poil. Pourquoi ? Parce qu'on en prend plein la gueule ! Les réseaux sociaux sont malheureusement un peu devenus un déversoir de frustrations. Tout le monde a l'impression de pouvoir s'y exprimer mais c'est un leurre. L'ignorance est une usine à conneries formidable. Et, malheureusement, nos intellectuels qui, normalement, seraient là pour nous éclairer, prendre des distances, nous expliquer les mouvements du monde, plongent eux-mêmes dans le fait divers, l'émotion et l'immédiateté.

Quels sont les orateurs qui vous impressionnent ?

C A : En premier lieu, je dirais Nelson Mandela. J'étais et je suis un grand fan. Ses discours sont vraiment fascinants. Ensuite, je pense à André Malraux. Quand on réécoute certains de ses discours, qui font encore date aujourd'hui, c'est hallucinant. De nos jours, Mélenchon est très doué, c'est un tribun magnifique, il manie la langue française à merveille. C'est un homme cultivé, peu importe qu'on soit d'accord ou pas avec ce qu'il raconte. Dans un autre registre, Jean-Marie Le Pen était également un tribun hors pair. Il s'adressait quand même à des abrutis en employant des termes qu'ils ne connaissaient pas et parvenait à se faire applaudir ! Et à ce sujet, on peut dire que l'éloquence peut être extrêmement dangereuse. Hitler était peut-être le plus grand orateur qu'on n'ait jamais connu. Et on connaît le résultat ! De manière moins dramatique, certains avocats, qui manient l'art oratoire comme personne, peuvent faire acquitter les pires coupables. On peut vraiment renverser les foules avec un discours.

Avez-vous le trac avant de monter sur scène ?

C A : Ça dépend ! Quand le spectacle est frais, oui. Après, je gère. Mais il y a toujours une angoisse, un trac, parce qu'il faut toujours être concentré. Et même si ça fait plus de vingt-cinq ans que je fais ce métier, il y a toujours ce petit stress qui monte. Mais c'est bien, c'est un stress positif. Et paradoxalement, c'est beaucoup plus difficile de jouer devant cinquante personnes que devant mille, parce qu'il y a une proximité beaucoup plus déstabilisante. Pour pallier le stress, avec l'équipe, on se raconte des conneries. Et quand je vous dis qu'on se raconte des conneries, c'est un concours... C'est d'une nullité, vous ne pouvez même pas imaginer ! En général on parle de cul et parfois je pourrais vraiment avoir honte. Mais ça fait du bien, ça libère avant d'y aller. Et souvent c'est en rapport avec l'actualité : tout ce qui est interdit, nous nous l'autorisons. En loge, on y va vraiment gaiement ! Le revers de la médaille c'est que, parfois, tout ça me revient sur scène et c'est assez perturbant.

Laissez-vous une place importante à l'improvisation ?

C A : Oui, je suis quelqu'un qui improvise beaucoup. Après il ne faut pas croire que c'est l'aventure totale ! Mais il m'arrive de prendre un chemin sans savoir où je vais finir. Et c'est ici que la liberté s'exprime pleinement. Et au niveau de l'éloquence, ça se passe naturellement, les mots viennent de manière assez mystérieuse. Quand on écrit, on peut rester devant une page pendant deux heures à chercher les mots, le bon mot, y revenir, recopier, déchirer... Quand on est sur scène, c'est totalement différent et c'est là que la pensée se développe véritablement.

L'improvisation est un exercice extrêmement difficile. On est d'ailleurs très très peu à le faire, à le pratiquer. Je fais parfois même des spectacles uniquement avec des revues de presse. Je n'ai que quelques notes et, pour le reste, je me laisse aller. Il faut être imprégné de son sujet. Dans ces moments-là, je me tape six ou sept journaux par jour, et je n'ai que ça dans la tête. J'ouvre des tiroirs, je cogite, je rebondis... C'est une gymnastique intellectuelle et beaucoup de travail. Et, à un moment donné, il faut une confiance en soi assez folle, au-delà du raisonnable. Il faut quelque part être inconscient. Il ne faut pas raisonner. Il faut prendre cette liberté que l'on a et la glorifier, la survolter ! Il ne faut pas avoir peur de se planter. Et le reconnaître si c'est le cas.

Quel message souhaitez-vous faire passer au travers de vos sketches et spectacles ?

C A : Je ne parlerai pas de message mais simplement de légèreté. J'ai envie que les gens soient plus légers quand ils sortent de la salle. Sur scène, je transforme la merde en or. Et le pire, en rire. Ce que j'aime beaucoup dans le rire du public, c'est qu'il y a quelque chose de collectif, complètement à contre-courant de l'individualisme forcené dans lequel nous vivons. Les gens sont ensemble, rient ensemble. Ils peuvent se dire "Ah, je ne suis donc pas tout seul à être mal en ce moment, à penser que ça c'est une connerie, à avoir envie de dire ça mais de ne pas savoir ou oser le dire...". Et tout d'un coup, il y a l'autre guignol sur scène qui ose et qui leur dit que c'est possible !

Votre dernier spectacle s'intitule "Ça ira mieux demain". Qu'est-ce qui ne va pas aujourd'hui ?

C A : Pour le dire vite, je pense que nous vivons dans une société uniformisée, sclérosée, avec une ignorance crasse qui touche beaucoup de gens. Les inégalités se creusent avec l'acceptation, la résignation et l'impuissance de la majorité.

À l'été 2016, vous organisiez une série de diners avec des personnalités politiques de gauche, et non des moindres : Benoît Hamon, Christiane Taubira, Cécile Duflot... Elles ont toutes disparues ou presque depuis. Vous leur avez jeté un sort ?

C A : Non non (rires) ! Je pense qu'elles se sont elles-mêmes jetées un sort ! Mon ambition à l'époque, c'était de rassembler. Alors que tout le monde disait que c'était mort pour la gauche, je n'arrivais pas à me résigner, j'étais persuadé, et je le reste aujourd'hui, qu'il y avait une voie dans l'optique de la présidentielle de 2017. Mais il fallait se rassembler. Tout le monde est venu tout de suite. Sauf Mélenchon. J'en garde un goût amer parce que j'y ai cru. Et eux aussi. Tout le monde était prêt à s'aligner derrière Christiane Taubira. Ils se sont dit que c'était possible. Il y avait un réel espoir. Malheu-

reusement, tous ces gens-là sont des politiques, et leur parole peut pas mal varier d'un jour à l'autre...

Quels sont aujourd'hui vos prochains défis ?

C A : Je suis en train de finir un roman. Et je peux vous assurer que c'est l'un de mes plus grands défis depuis longtemps. J'ai déjà écrit plusieurs livres mais c'était des essais, des dictionnaires, des chroniques... Jamais un roman. Et là je m'y suis mis ! J'avais un peu peur de me lancer là-dedans mais j'ai une magnifique histoire. Je trouve ça passionnant de tout inventer : les personnages, les situations... Il faut que l'inspiration soit là, il faut être content de soi... J'espère de tout cœur que ce sera un bon livre !

Pour conclure, si vous deviez distiller une bonne parole, quelle serait-elle ?

C A : Rêver ! Rêver, sinon on est mort ! ■

PORTRAIT CHINOIS

Votre plus grande fierté ?

C'est un peu bateau mais je dirais mes enfants. Je viens de remettre le couvert et c'est magnifique.

Votre plus grand regret ?

Tout ce que je n'ai pas encore fait.

Votre citation ou devise favorite ?

"L'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain", de Victor Hugo.

Une personnalité qui vous inspire ?

Nelson Mandela.

Un air de musique ?

"My Way", des Sex Pistols.

Un mot d'exception ?

Connard !

Un mot qui tue ?

Dieu.

Un mot qui guérit ?

Amour.

Un juron d'exception ?

"Ta mère la pute !"



Photographies : Léa Simoneau

C'est un avocat brillant et très efficace, disent ses clients et les confrères interrogés.

« *Mon métier, comme le rugby, est un sport de combat* », répond ce passionné du ballon ovale qui professe l'humilité et l'esprit d'équipe dans son cabinet.

Philippe Simoneau, ténor du barreau de Lille, aime le travail bien fait. Il vient d'éviter une amende pénale record de plus de 2,6 milliards d'euros à l'un de ses clients.

Voici sa vision de l'éloquence !

PHILIPPE SIMONEAU

« Il faut **toujours** savoir *s'adapter* »

AUDIENCE : Quelle est votre définition de l'éloquence ?

P S : S'exprimer avec talent en suscitant l'intérêt. Dans notre métier, pour convaincre. Aristote disait qu'il fallait trois types d'éléments dans une plaidoirie : Ethos (la personnalité), Pathos (l'émotion) et Logos (la logique). J'essaie de temps en temps d'être d'Artagnan en y ajoutant de l'action !

Peut-on être éloquent, tout en restant simple, et en s'exprimant en langage parlé ?

P S : J'aime l'humilité et la simplicité, tout en veillant à l'efficacité. Il faut avoir du style, son style ; être inventif et actif.

Y-a-t-il un don inné ou des qualités requises spécifiques pour être éloquent ?

P S : Certains ont manifestement des facilités. D'autres bossent. Mais les seules qualités requises spécifiques pour s'exprimer en public sont de ne pas claquer des dents car on ne vous comprend pas et des genoux, à cause du bruit.

Cette éloquence est-elle indépendante du physique ?

P S : La seule exigence concerne la posture, les gestes et le regard qui m'apparaissent indissociables de la parole et même déterminants.

Les notes "papier" de l'orateur sont-elles définitivement à proscrire ?

P S : Je ne serai pas aussi catégorique. Cela dépend des circonstances. Mais il faut se détacher au

maximum des notes et veiller à regarder ceux à qui on s'adresse.

Quels sont selon vous les critères de réussite pour une intervention orale destinée à convaincre ?

P S : Être soi-même. Ne jamais chercher à imiter quelqu'un. Être frais, inventif, organisé. S'exprimer de manière intelligible et intéressante pour vos auditeurs. Utiliser le silence, les mots, la sérénité et la colère, les sourires, et les gestes, mais le tout naturellement.

L'humour constitue-t-il une "arme de choc" ?

P S : J'aime l'humour. Je suis persuadé que cela aide à retenir l'attention. J'avoue ne pas résister à tenter de faire sourire ceux qui m'écoutent et même ceux qui ne m'écoutaient pas pour qu'ils se mettent à m'écouter.

Avez-vous le trac ou manifestez-vous du stress avant de réaliser une plaidoirie ?

P S : Oui, comme beaucoup de mes confrères. On n'y remédie pas. Je respire. Je me lève, stressé, et puis au moment de prendre la parole, c'est fini. Il n'est alors plus le temps de stresser mais de plaider.

Laissez-vous de la place à l'improvisation ?

P S : Il faut toujours savoir s'adapter en négociation, dans une cellule de crise, ou à l'audience, face aux adversaires et aux juges. Souvent, les circonstances commandent que vous improvisiez. Tout en sachant quand même à peu près comment vous allez commencer et comment vous allez finir. ▶

Acceptez-vous d'être interrompu et quelle est selon vous la meilleure réponse à la désapprobation ?

P S : Cela fait deux questions. À la première, je répondrai que cela dépend qui m'interrompt, quand et sur quel ton ! À la seconde, concernant la désapprobation, cela dépend quand elle se manifeste. Pendant la plaidoirie, il faut savoir percevoir ses interlocuteurs et s'adapter. Après, il est trop tard.

Avez-vous le souvenir d'une intervention dont vous êtes particulièrement fier ?

PS : Oui, même si cette "fierté" est toute personnelle ; je la ressens d'ailleurs devant des juridictions très différentes, comme la Cour d'Assises, le Tribunal Correctionnel, ou encore le Tribunal de Commerce. Une de mes dernières "fiertés" est d'avoir plaidé cette année avec succès devant la plus petite juridiction de France (la juridiction de proximité, d'ailleurs supprimée le 1^{er} juillet 2017) la plus grosse amende contraventionnelle encourue de 2 664 990 000 € pour 1 184 440 infractions. Plus de trente pages de conclusions à plaider, un vrai régal !

À l'inverse, avez-vous, malgré votre expérience en la matière, le souvenir d'une moins bonne prestation oratoire et avec le recul, quelles en étaient, selon vous, les causes ?

P S : On essaie de les oublier bien vite, même si elles sont rares (rires !). Parce qu'on n'était pas en forme, mal luné, ou que rien ne s'est finalement passé comme prévu. Donc j'ai oublié, en me souvenant de faire mieux...

Et vous, quels sont les orateurs qui vous impressionnent ?

P S : Impressionner n'est pas le mot. Je suis plus impressionné par ce que font mes proches que par des orateurs. Dans ce domaine, j'aime écouter mes confrères. Certains sont connus, comme Eric



© Léa Simoneau

Dupond-Moretti et Frank Berton ; vous savez que je suis notamment très proche de Frank Berton, que je considère être un brillant orateur. D'autres, plus discrets, sont tout aussi brillants. Ce n'est pas la notoriété qui compte. Ce sont leurs qualités humaines et leur force de persuasion que j'écoute avec gourmandise et que j'aime.

Peut-on, selon vous, mettre son éloquence au service de toutes les causes ?

P S : C'est un sujet de Bac philo, votre question ! La réponse est oui. Même si des personnes très éloquents mettent leurs qualités et leurs talents à défendre des idées ou des causes contestables. Je suis par-dessus tout attaché à la liberté absolue d'expression. Je déteste la censure. Il faut seulement être plus talentueux et convaincants que nos adversaires.

Défendriez-vous "l'indéfendable" ?

P S : "L'horreur est humaine", disait Coluche. L'indéfendable doit être défendu. C'est l'honneur de notre République. C'est l'honneur de ma profession. L'équilibre doit exister dans tout procès, entre toutes les parties. L'avocat est le dernier et ultime rempart. Je sais que c'est parfois difficile à comprendre et à accepter, mais oui, l'indéfendable doit être défendu.

La question que je me pose n'est donc pas de savoir si le pire des salauds doit être défendu ; la seule question que je me pose est de savoir si j'en serais capable. Parfois, c'est oui ; parfois non. J'ai déjà défendu ce que vous désignez d'indéfendable.

N'ayant jamais vraiment appris à parler à l'école, les Français sont souvent tancés pour leur incapacité à s'exprimer en public avec aisance. Notre système éducatif est-il à revoir ?

P S : Oui, dans ce domaine et dans beaucoup d'autres, comme pour les langues vivantes, le sport... Et ce qui est incroyable est que nous nous posons les mêmes questions, génération après génération, sans que les choses changent. J'espère vraiment que notre nouveau ministre pourra enfin bousculer un système engoncé dans ses certitudes et bien peu performant ! Sans oublier d'apprendre à parler à nos jeunes qui ont les yeux rivés sur leur smartphone.

Dans cette optique, si vous étiez ministre de l'Éducation, quelles mesures prendriez-vous immédiatement ?

P S : L'éducation est la base de tout. L'éducation à la maison bien sûr, mais aussi à l'école, au collège et au lycée. Ces périodes sont déterminantes.



© Léa Simoneau

Donner envie d'apprendre et de savoir. Donner envie d'enseigner. Faire que l'école soit un plaisir et pas une galère. Apprendre les choses les plus élémentaires de la vie en société aux matières plus "spécialisées", mais toujours avec plaisir ; apprendre aussi à se comporter en société, à s'exprimer et à respecter l'autre. En classe de première, j'ai eu un prof de français qui a rendu la matière intéressante et passionnante (il était temps) ; avant, peu d'intérêt, pas de plaisir, c'était la galère.

Donc, ministre, je remettrais beaucoup de monde à l'école pour apprendre à apprendre. Ministre, je ne changerai pas le nom de la classe de "terminale" pour l'appeler "classe de la maturité" ; je trouve cela ridicule ; pendant ce temps, on ne s'occupe pas de l'essentiel !

D'ailleurs, à quoi sert la parole en société selon vous ?

P S : La parole est importante pour se connaître, se comprendre et vivre ensemble. Et quand il y a incompréhension, il faut parler et échanger, communiquer, débattre, même de manière un peu conflictuelle. "Débattre pour ne pas se battre", disait je ne sais plus qui.

Pour conclure, si vous deviez distiller une bonne parole, quelle serait-elle ?

P S : Parlez et vivez passionnément.

Et si je peux me permettre, si ces thèmes vous intéressent, lisez *La parole est un sport de combat*, de Bertrand Périer. Très bon livre. Offrez-le ! Coluche disait : "C'est beau le progrès. Demain quand on offrira un livre à un gamin, il le tournera dans tous les sens pour savoir où il faut mettre les piles" ! ■



*Je suis par-dessus tout
attaché à la liberté
absolue d'expression.
Je déteste la censure.*



PORTRAIT CHINOIS

Votre plus grande fierté ?
Mes enfants.

Votre plus grand regret ?
Ne pas être devenu dessinateur
et auteur de bandes dessinées.

Votre devise préférée ?
"I have a dream", de Martin Luther King.

Votre citation favorite ?
Il y en a deux qui me viennent à l'esprit.
Vous choisirez : "Un homme sérieux
a peu d'idées ; un homme à idées n'est
jamais sérieux", de Paul Valéry.
Et "J'adore être pris en flagrant délire",
de Raymond Devos.

Une personnalité qui vous inspire ?
Madame Simone Veil.

Un air de musique ?
J'aime tout, avec des préférences pour le
rock, le blues, la chanson française,
les chants basques et kanaks, et les
hymnes au Tournoi des 6 nations.
Et je ne me lasse jamais d'entendre et
chanter la Pena Baiona !

Un mot juste ?
"Juste Leblanc", alors ; "Monsieur Pignon,
votre prénom à vous, c'est François ;
c'est juste ?".

Un mot qui tue ?
Des maux, M.A.U.X., qui tuent,
vous voulez dire : intolérance et extrémisme.

Un mot qui guérit ?
Je t'aime.

Un juron d'exception ?
Je ne peux pas, vous allez rougir :
"Gottferdom !" (Lisez *Lanfeust* de Troy).



Photographies : Fédération Francophone de Débat

Aujourd'hui brillant tribun et enseignant en art oratoire à Sciences Po, Romain Decharne n'a pourtant pas toujours été un maître de l'éloquence.

En 2012, il a créé la Fédération Francophone de Débat (FFD) pour qu'un jour, comme lui, chacun puisse enfin apprendre à parler...et faire entendre sa voix.

ROMAIN DECHARNE

« On ne naît pas **orateur**,
on le devient ! »

AUDIENCE : Quelle est votre définition de l'éloquence ?

R D : Pour moi, l'éloquence, c'est commencer par être soi-même. C'est mettre sa spécificité en avant et savoir faire émerger sa personnalité devant le public, avec panache. Plus que tout, un orateur doit commencer par être humble. L'éloquence, c'est un grand moment de vérité. Si le public sent que vous n'êtes pas sincère, vous le perdrez. L'éloquence c'est penser, c'est lire, c'est savoir écouter. L'éloquence, c'est apprendre à respirer, à exposer sa personnalité. L'éloquence, c'est ce qui permet de se faire des amis. L'art oratoire rend heureux, tout simplement. Les hommes aiment parler et, plus que tout, parler ensemble.

L'éloquence, est-ce plutôt de l'ordre de l'inné ou de l'acquis ?

R D : Ce n'est absolument pas inné selon moi. Il y a une part d'inné mais comme dans toutes les disciplines. Si je suis fils de pêcheur, je vais de manière innée connaître la mer un peu plus que les autres. Au même titre que les fils d'avocat auront peut-être un peu plus de qualités orales que les autres. Mais pour le reste, tout se travaille. C'est d'ailleurs le slogan de notre crédo à la Fédération Francophone de Débat : on ne naît pas orateur, on le devient ! J'en suis d'ailleurs la preuve vivante puisque j'étais vraiment mauvais au départ. Tout le monde peut y arriver !

Cette éloquence est-elle indépendante du physique ?

R D : Ce qu'il faut surtout, c'est avoir confiance en son physique et de ce qu'il peut renvoyer. Car avant d'entendre, le public voit et regarde. Et les gens qui ont un physique atypique ont un avantage, parce qu'ils se distinguent d'emblée des autres. Être éloquent, ce n'est surtout pas essayer de se conformer aux autres pour tenter de leur ressembler. Une personne petite, grosse, ou pas forcément très jolie, aura d'autant plus d'impact et

sera d'autant plus éloquent s'il s'assume et encore plus s'il en joue. Avoir un physique avantageux, ce n'est pas un avantage pour l'éloquence spécifiquement, c'est un avantage dans tous les domaines. Et dans le cadre de l'éloquence, ce n'est un avantage que les deux premières minutes. Si la prestation n'est pas à la hauteur de ce physique, la déception du public n'en sera que plus grande. Les "beaux gosses", comme les personnes qui ont des facilités naturelles à l'oral, ne doivent surtout pas se reposer sur leurs lauriers ! Sinon, ils se feront dégommer par la suite par les personnes moins belles et moins douées. Il faut toujours rester humble, continuer à travailler et toujours chercher des conseils pour progresser.

L'humour constitue-t-il selon vous une "arme de choc" ?

R D : Ah oui ! L'humour est une arme redoutable. C'est d'ailleurs pour ça que je fais souvent travailler mes élèves sous forme de jeu. Tout est toujours plus simple et plus agréable avec le rire et le sourire. Et si vous parvenez à faire rire le public, vous aurez toute son attention et les messages passeront d'autant plus facilement. Les gens ont envie de rire, ils ont envie de se détendre. Si vous arrivez à les faire rire, vous avez gagné ! Après, il n'y a pas que ça, l'art oratoire, ce n'est pas un one-man-show ! Il faut toujours veiller à conserver du fond. C'est un équilibre à trouver. Je dis toujours que l'éloquence, c'est comme un bon film. Et pour qu'un film soit un chef-d'œuvre, il faut du rire, du sexe, de l'amour, du sens, de la profondeur et de la réflexion tout à la fois. Il faut veiller à varier son style. L'orateur doit susciter des émotions.

Peut-on faire preuve d'éloquence tout en étant stressé ?

R D : Oui, le stress est même une arme. Et ce n'est jamais grave de se planter ou de bégayer en plein milieu d'un discours. C'est même un avantage si vous parvenez à vous reprendre et à vous battre. ▶

Au théâtre, on appelle ça les accidents de jeu. Quand il y a un accident, on voit le vrai visage de la personne, très souvent embarrassée. C'est un moment intense de vérité qui réveille le public. Si la personne se reprend et se rattrape, le public aura beaucoup d'empathie.

Que faire pour éteindre son stress ? Au-delà des exercices de respiration auxquels je ne crois pas trop, il faut comprendre que personne n'est le centre du monde. Si vous vous plantez, le public s'en fout et oubliera très rapidement. Ce sera simplement un mauvais moment sur l'instant. Il faut accepter l'échec. Comme le disait Churchill, le succès, c'est d'aller d'échec en échec sans perdre son enthousiasme !

Comment enseignez-vous cette éloquence à vos élèves ?

R D : Je fais un peu de théorie mais de manière très courte. Pour le reste, mon enseignement est quasi intégralement basé sur la pratique. L'art oratoire est très difficile à comprendre et appréhender sans le pratiquer de manière active et si possible en jouant, pour dédramatiser l'exercice.

Apprendre l'éloquence, c'est comme apprendre le football : vous n'allez pas devenir Zidane en lisant des manuels ! L'éloquence, c'est aussi un sport. On peut trouver des clés dans des livres mais sans pratiquer, vous n'irez nulle part. Et on peut pratiquer l'art oratoire seul, devant sa glace, mais ce qu'il faut surtout c'est pratiquer avec les autres, en groupe. Parce que ce qui stresse les gens et les empêche de dormir avant un oral, c'est le regard des autres. Seul dans sa chambre, tout le monde est capable de se prendre pour Obama. Face à un public, c'est plus compliqué.

Avec mes élèves, notre mot d'ordre c'est la pratique. Et on essaye toujours de créer un environnement fidèle à la réalité. On simule des conférences de presse, des débats télévisés, des procès, des diners de famille, tout en créant une atmosphère ludique, pour désinhiber chacun.

Vous êtes parallèlement le président-fondateur de la Fédération francophone de débat (FFD). Racontez-nous cette aventure...

R D : C'est partie d'un constat. Au départ, j'étais très mauvais en art oratoire. Je faisais partie de ces grands stressés qui ne dorment pas la veille d'un exposé, jusqu'à en faire des cauchemars. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'en France, prendre la parole devant un public, même restreint, c'est un exercice que l'on ne connaît pas, que l'on fantasme. C'est en partie pour ça que j'ai créé la FFD, en 2012, il y a un peu plus de cinq ans.

Je me suis aussi lancé dans cette aventure parce qu'à l'époque, il n'existait que des concours d'art oratoire, notamment dans les facs de droit, avec de grands discours à réaliser, sans qu'aucun entraînement ne soit proposé parallèlement. Personnellement, j'avais tellement peur que je

me disais "Je ne vais pas y aller, je vais me faire défoncer !". Une fois, je me suis même inscrit à un concours et je n'y suis pas allé à la dernière minute. C'est vraiment quelque chose qui me faisait très peur. À côté de ça, il y avait un club de débat en anglais qui proposait des entraînements. Je m'y suis inscrit. Paradoxalement, le fait que ce ne soit pas ma langue maternelle me rassurait parce que ça me permettait d'avoir le droit à l'erreur. Petit à petit, je suis devenu bon et j'ai même commencé à gagner des tournois. Je suis allé un peu partout dans le monde pour faire des concours. Je suis devenu champion de France de débat en anglais et champion du monde dans la catégorie troisième langue. Au bout du compte, je me suis dit "c'est dingue, ça n'existe pas en France !". Je me suis donc dit qu'on aller lancer ce club en France. On a commencé à Assas. Ça a marché tout de suite, parce qu'il y a un vrai vide en la matière. On a alors développé le concept, à Sciences Po, à l'ENS ou à Polytechnique. Au départ, c'était beaucoup dans les grandes écoles mais petit à petit, notre démarche s'est vraiment popularisée, que ce soit dans les facs de sociologie, de philosophie ou ailleurs. Il y a un véritable mouvement qui s'est créé autour de cet art oratoire. Et c'est tant mieux. L'art oratoire, c'est ce qui m'a le plus servi de toute ma scolarité ! Chose que l'on n'apprend pourtant jamais dans sa scolarité, que ce soit au collège, au lycée ou à l'université.

Aujourd'hui, dans notre Fédération, toutes les personnes francophones et francophiles sont les bienvenues : nous avons par exemple de nombreux clubs à Londres, au Canada, en Afrique ou en Russie. C'est vraiment très varié !

Comment s'organise votre Fédération ?

R D : Nous sommes aujourd'hui une cinquantaine à travailler au sein de la Fédération et nous organisons plusieurs événements par jour à travers la France et le monde, avec des entraînements réguliers, des matchs, des débats, des démonstrations... On pratique les quatre grandes disciplines de l'art oratoire, que l'on conjugue au quotidien : le discours, le débat, la négociation et la discussion. Par exemple, un match de débats oppose deux équipes de quatre, avec quatre rôles bien définis en amont. C'est à la fois un travail de préparation, d'écoute, de dialogue et d'improvisation autour d'un sujet déterminé. Et l'idée, c'est de ne surtout pas être figé mais de répondre à l'équipe adverse. Et, finalement, ce sont les membres de la Fédération, épaulés par des personnalités comme des avocats ou des journalistes, qui jugent et départagent les équipes.

Notre ambition, c'est, grâce à la parole, d'apporter aux gens dans leur vie de tous les jours.

Vous avez même fait le procès de Dark Vador ! Le côté obscur de la force a été définitivement vaincu ?

R D : Pas vraiment puisqu'il a été acquitté deux fois ! Le procès en première instance a eu lieu en 2015, en présence d'Éric Dupond-Moretti notamment, et l'appel du jugement l'an dernier, en 2017, avec entre autres les avocats de Dieudonné et Jérôme Kerviel. On essaye de procéder de la même manière qu'un procès traditionnel avec, comme juge, le public. Dans un autre registre, nous avons également fait le procès du Père Noël ! Et prochainement, on va s'attaquer à Voldemort, on verra si le même sort lui sera réservé que Dark Vador...

Quels sont les orateurs qui vous impressionnent ?

R D : Ce sont principalement des orateurs américains, à commencer par Louis Farrakhan, qui fait partie de la Nation of Islam, l'organisation de Malcolm X. Il parle pendant deux heures, dans des stades de foot pleins à craquer, en improvisation totale. De manière générale, je trouve que les meilleurs orateurs sont des orateurs religieux, car ils passent justement leur temps à prêcher.

Côté français ? On peut chercher ! Il y a beaucoup de vent... Je pourrais citer Mélenchon mais ce serait surtout pour signaler le vide sidérant à ses côtés. C'est peut être aussi pour ça que les gens se désintéressent de la politique en France.

L'éloquence peut-elle nuire ?

R D : L'éloquence est une arme immense. Le monde appartient à ceux qui savent parler. L'éloquence permet de maîtriser les choses. Pour le bien, et pour le mal.

N'ayant jamais vraiment appris à parler à l'école, les Français sont souvent tancés pour leur incapacité à s'exprimer en public avec aisance. Notre système éducatif est-il à revoir ?

R D : C'est assez incroyable mais oui, bien sûr qu'il est à revoir. Personnellement, je suis sorti du lycée et je ne savais ni écrire correctement ni parler convenablement. Et je suis loin d'être un cas isolé. C'est donc évident qu'il y a un problème. Comment le résoudre ? Il semble urgent de redorer l'image de l'oral, qui est notre premier moyen de communication et qui nous sert autant pour aller acheter notre baguette de pain que pour nous faire des amis, obtenir un stage ou trouver un job. Il est quand même incroyable qu'aujourd'hui, la majorité de nos élèves ait peur de s'exprimer... Pourtant, ne pas avoir peur de s'exprimer, c'est le bien-être par excellence ! Cela est d'autant plus important qu'il n'y a pas mieux que l'oral pour évaluer les élèves, tester la vivacité d'esprit et faire émerger des talents, des talents peut-être différents de ceux qui brillent à l'écrit. À l'oral, on ne peut pas tricher !

Dans cette optique, si vous étiez ministre de l'Éducation, quelles mesures prendriez-vous immédiatement ?

R D : En premier lieu, il conviendrait de mieux former nos enseignants et plus largement redorer leur image. Car si nos élèves souffrent, nos enseignants souffrent peut-être encore plus. Aujourd'hui, dans l'école, il n'y a plus d'autorité et de respect du professeur. À côté de ça, le professeur doit comprendre qu'il n'est plus le puits de savoir qu'il pouvait être autrefois. Aujourd'hui, le puits de savoir, c'est internet. L'enseignement doit être "cool" pour intéresser les élèves. Tout commence là. Le professeur doit apporter plus que de la matière grise. Ensuite, il faudrait revoir les matières fondamentales que l'on enseigne et notamment restaurer l'image du grec et du latin, qui nous permettent de comprendre les mots que l'on emploie et de donner du sens à nos phrases. Parallèlement, l'oral devrait être obligatoire, non seulement dans l'ensemble des matières enseignées, mais également dans le cadre de clubs ou ateliers. Tout comme il existe des "AS Badminton", il devrait exister des clubs d'art oratoire dans tous les établissements scolaires !

Pour conclure, si vous deviez distiller une bonne parole, quelle serait-elle ?

R D : Ce serait que chacun s'empare de l'art oratoire. Car on ne naît pas orateur, on le devient ! ■

POKTRAIT CHINOIS

Votre plus grande fierté ?

Faire progresser des jeunes à l'oral et plus encore de les transformer.

Votre plus grand regret ?

De ne pas avoir commencé l'art oratoire plus tôt.

Votre citation favorite ?

"Le succès, c'est d'aller d'échec en échec sans perdre son enthousiasme", de Winston Churchill.

Une personnalité qui vous inspire ?

Malcolm X.

Un air de musique ?

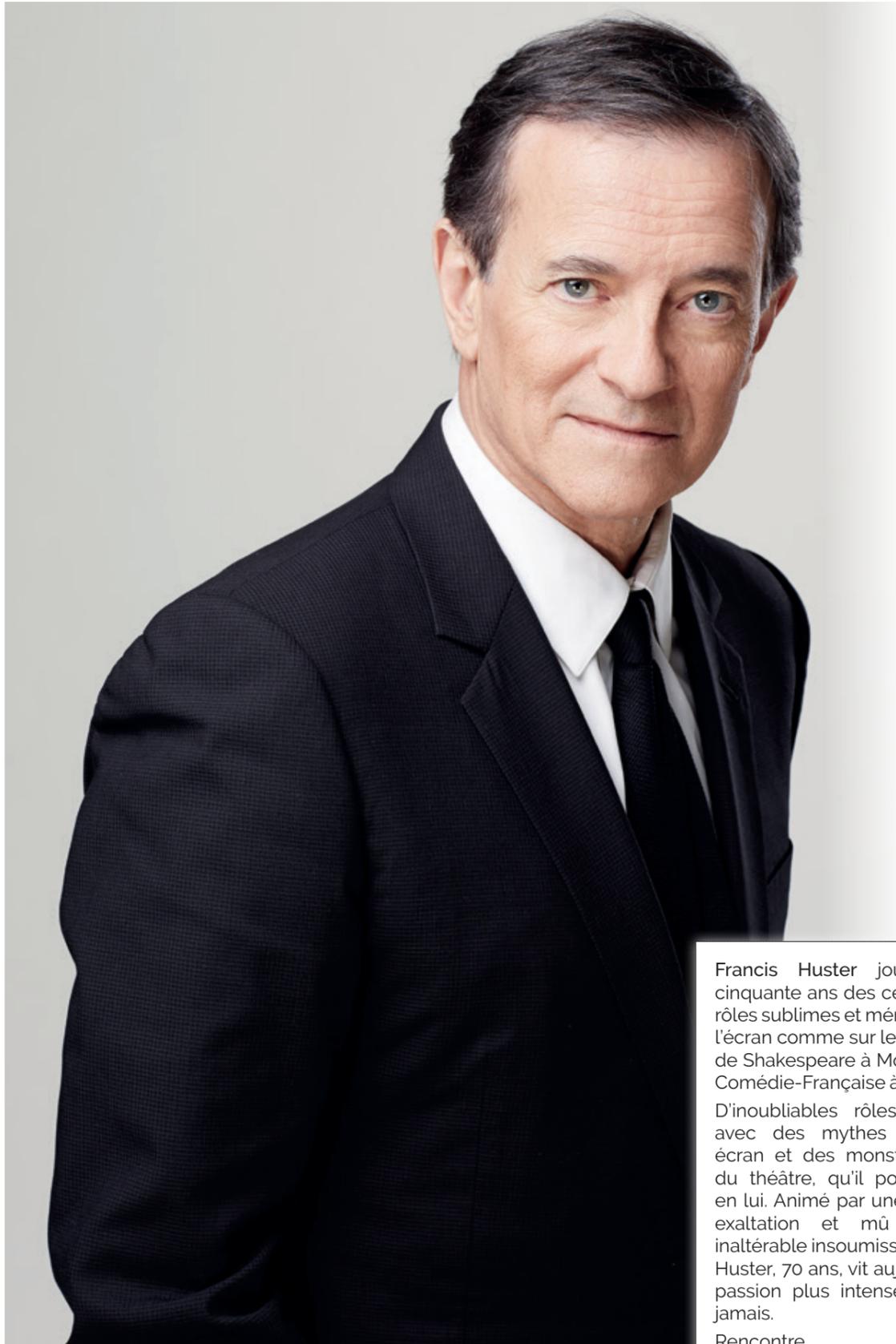
"Get on up", de James Brown.

Un mot juste ?

Courage.

Un mot qui tue ?

Amour.



Francis Huster joue depuis cinquante ans des centaines de rôles sublimes et mémorables, à l'écran comme sur les planches, de Shakespeare à Molière, de la Comédie-Française à New York... D'inoubliables rôles, partagés avec des mythes du grand écran et des monstres sacrés du théâtre, qu'il porte encore en lui. Animé par une insatiable exaltation et mû par une inaltérable insoumission, Francis Huster, 70 ans, vit aujourd'hui sa passion plus intensément que jamais.

Rencontre.

Photographie : Pascal Ito

FRANCIS HUSTER

«
Quand je joue, j'ai enfin
l'impression d'être *vivant* ! »

AUDIENCE : Quelle est votre définition de l'éloquence ?

F H : Pour moi, l'éloquence est un arbre. Un arbre dont les racines sont l'intelligence et la perception. Le tronc, c'est la droiture. Les branches, ce sont les convictions, les raisonnements. Certaines branches sont plutôt du côté de l'ironie et de la ruse, alors que d'autres sont du côté de la colère et de la rage. L'éloquence est comme un arbre qui peut pencher d'un côté ou d'un autre et qui permet de convaincre les autres. Vient parfois, malheureusement, un moment où cet arbre, venté par les a priori, peut s'écrouler et se déraciner. L'éloquence, c'est persuader les gens qui vous écoutent. L'éloquence dit tout haut ce que la vérité n'ose pas dire.

Y-a-t-il selon vous un don inné ou des qualités requises spécifiques pour être éloquent ?

F H : Les deux ! L'éloquence, c'est suivre une ligne et ne jamais la quitter. L'éloquence est un ruban qui se déroule au fur et à mesure et qui doit aller d'un point à un autre. La meilleure définition que l'on pourrait donner de l'éloquence, ce serait peut-être de dire que c'est un itinéraire du raisonnement. L'éloquence peut s'apprendre, on peut apprendre à suivre un itinéraire, comme on peut apprendre à conduire. Ce qui ne s'apprend pas, c'est la perception des autres. Être en face d'une personne ou de plusieurs, et, en même temps, percevoir comment elle ou ils reçoivent ce que vous êtes en train de dire, est une immense force. On peut ainsi s'apercevoir que l'on n'a pas assez appuyé sur un point, et en rajouter, en remettre. Ou alors on comprend tout de suite que les gens ont perçu le sens de ce que l'on disait et alors, à ce moment-là, on peut au contraire être beaucoup plus stricte et beaucoup plus sobre. C'est cela, la véritable éloquence. Ce n'est pas une éloquence personnelle. C'est le reflet de son éloquence parmi

les autres. Sinon, on est comme un joueur de tennis qui continuerait à jouer son jeu sans se soucier de son adversaire...

Vous-même, comment avez-vous été amené à monter sur scène et cultiver votre éloquence ?

F H : J'ai été amené à monter sur scène tout à fait par hasard. Je suis monté sur scène pour sauver ma vie, qui était alors un désastre, puisque j'avais été violé [Francis Huster a été victime d'un viol à l'âge de douze ans, ndlr] et que je n'avais plus rien à attendre de la vie. Il se trouve que le théâtre, qui permet de jouer un autre personnage que celui que vous êtes dans la vie, peut vous changer la vie. Ce qui m'a fait continuer à faire du théâtre ma profession, c'est le fait que j'ai pensé que le théâtre pouvait être une forme de justice. Grâce aux héros que j'interprétais, je pouvais changer la vie des gens. J'ai toujours pensé, et c'est d'ailleurs pour ça que j'ai toujours accepté les médailles, les honneurs ou les récompenses, que, plus que moi-même, c'était plutôt les auteurs que j'avais servis qui les recevaient.

Et aujourd'hui, parvenez-vous à être vous-même au-delà des rôles que vous incarnez ?

F H : C'est une magnifique question. Je ne suis moi-même que lorsque j'interprète mes personnages. Je suis de moins en moins ouvert dans la vie de tous les jours. Je suis très replié, dans un ailleurs, comme une absence continuelle. Et quand je joue, j'ai enfin l'impression d'être vivant ! C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai fait ce spectacle, *Le Théâtre, ma vie*. Pour raconter comment le théâtre peut vous donner, non pas la possibilité de vous sortir de votre vie et d'en vivre d'autres, mais la possibilité de vivre vraiment votre vie. ▶

L'éloquence est-elle selon vous indépendante du physique ?

F H : Non, l'éloquence est tout à fait dépendante du physique. Non pas qu'il faille être beau ou laid mais, pour l'éloquence, tout le corps, dans son entier, doit répondre à ce que l'on dit. En même temps que de parler, on doit vivre ce que l'on dit. Dès l'instant où quelqu'un vit ce qu'il est en train de dire, il dépasse même le seuil de l'éloquence pour en venir à une dictature de la parole qui peut en venir à faire élire les forces du mal comme les forces du bien.

L'humour constitue-t-il une "arme de choc" ?

F H : Non, pour moi, l'humour est le clone de l'éloquence et ne la sert pas. L'humour est un scotch pour que les gens qui ne reçoivent pas l'éloquence puissent s'y raccrocher. Quand un avocat utilise l'humour, c'est qu'il sent qu'il vient de déraiser. L'humour, c'est le virage de l'intelligence. L'éloquence, c'est rester au cœur d'une ligne droite.

À l'heure où le politiquement correct tend à devenir omnipotent, peut-on encore "tout dire" ?

F H : C'est une question critique. Personnellement, je ne suis pas pour que l'on puisse "tout dire". Je suis pour que l'on puisse tout faire dire. Tout dire, c'est s'en tenir uniquement à la réalité des choses. Or, derrière la réalité des choses, autre chose se cache. Et, ce qui est important, c'est de dire ce qu'il se cache derrière cette réalité des choses.

Est-il plus difficile de monter sur scène aujourd'hui qu'hier ?

F H : Oui, il est beaucoup plus difficile de monter sur scène aujourd'hui. Pour une raison majeure, qui est d'ailleurs propres à toutes les sphères de la société, c'est qu'il n'y a plus de grands maîtres. Avant, les grands maîtres servaient de pôle. On pouvait se référer à eux. Pareil en politique : on pouvait se référer à De Gaulle, à Mitterrand, à Churchill. Aujourd'hui, il n'y en a plus ! Et le fait qu'il n'y en ait plus un seul dans l'histoire du monde moderne, c'est le talon d'Achille de notre époque. Parce que la place est libre. Aujourd'hui, le courage, ce n'est pas d'être en marche. C'est de sauter les obstacles. Parce qu'ils sont nombreux !



Quand on a l'impression
qu'un acteur improvise, c'est
qu'il est un grand acteur



Quels sont les orateurs qui vous impressionnent ?

F H : Il y a pour moi deux sortes d'orateurs. La première catégorie "oratoire", c'est-à-dire que de lui-même l'orateur "oratoire", sans même avoir écrit ce qu'il a à dire. Il le fait sur l'instant et un tel orateur joue sur le *feeling*. Ces orateurs sont des prédateurs, qui, par conviction et par charisme, ont l'air de véritablement penser ce qu'ils disent. Donald Trump et Emmanuel Macron sont de cette catégorie. À part les quelques pages préparées pour leurs discours et la construction de leurs propos, ils improvisent. Je les ai vu faire tous les deux. Il y a chez eux comme une certitude que c'est en étant libéré d'un texte imposé qu'ils peuvent aller au fond de leurs pensées. La preuve, c'est que l'on prend au premier degré ce qu'ils disent. Personne ne met en doute leur parole immédiate. La deuxième catégorie est constituée d'orateurs qui, finalement, ne sont pas orateurs mais tribuns. Ils tiennent tribune et ne sont que des porteurs de voix, la leur ou celle de la personne qui a écrit leur texte. Ces gens ne sont pas des orateurs. Et le problème aujourd'hui, c'est que 99% de la classe politique s'est retrouvée en état d'être tribun. Je ne dirais pas spécialement que j'affectionne la première catégorie d'orateurs mais, au moins, ils font avancer les choses. Je pense que si nos femmes et hommes politiques avaient tous cette trempe-là, nous irions beaucoup plus vite et beaucoup plus loin. Le problème c'est qu'en face, il n'y a aucun répondant.

Laissez-vous une place à l'improvisation dans l'appréhension de vos rôles et personnages ?

F H : Je ne laisse aucune place à l'improvisation. Improviser, c'est rajouter quelque chose. Pour moi, l'improvisation est du cabotinage. C'est ce qu'il y a en trop. Et quand on a l'impression qu'un acteur improvise, c'est qu'il est un grand acteur. Quand l'improvisation semble être une découverte sur le moment, un ressenti sur l'instant, alors on a affaire à un grand acteur. L'art de l'acteur, c'est de faire croire qu'il improvise. On n'a cessé de dire que les films de Claude Lellouche étaient improvisés. C'est totalement faux. Lellouche était avec sa caméra et pendant qu'il tournait, il nous indiquait la réplique à dire. Lui-même. Et tout d'un coup, au bout de cinq-dix minutes de prises, pendant qu'il tournait, il nous donnait ses instructions. Dire que c'est de l'improvisation, c'est faux. Les scénarios de Claude Lellouche ont toujours été écrits, construits de A à Z. Et c'est quand la scène était tournée telle qu'il l'avait imaginée, qu'à ce moment-là, il nous demandait de nous laisser aller. Et 99% du temps rien n'était dans le film...

Avez-vous le trac avant d'entrer en scène ?

F H : Jamais ! L'adage qui veut que si vous n'avez



L'éducation française est
l'une des plus grandes
déceptions de ma vie...



pas de stress c'est que vous n'avez pas de talent est une phrase à la con ! Le trac ? C'est un mot qui a été inventé pour justifier l'erreur. C'est quelque chose de faux. Le trac n'existe pas. C'est la panique qui existe. Le trac est avancé comme excuse par les acteurs, comme si c'était quelque chose d'involontaire. « *Vous comprenez, j'ai eu le trac. C'est pas ma faute j'avais le trac...* ». Pas du tout ! C'est simplement une justification pour faire croire qu'ils ne sont pas responsables. La vérité, c'est qu'ils paniquent. Et pourquoi paniquent-ils ? Parce qu'ils n'ont pas fait leur travail ! Parce qu'ils ne sont pas sûrs de ce qu'ils ont fait. Tout simplement parce qu'ils n'ont pas assez travaillé. Parce qu'ils doutent. Personnellement, je ne viens toujours dans ma loge qu'au dernier moment, juste avant de monter sur scène, simplement pour enfilez mon costume. Et le seul sentiment qui m'anime avant de monter sur scène, c'est le vide. Les acteurs qui ont le culot de dire, avant de monter sur scène, « *Il faut que je me concentre, fermez-là !* », sont des imbéciles ! Peut-être faut-il que, pendant qu'ils jouent, le public aussi la ferme ? La concentration serait la drogue de l'acteur, la drogue du sportif, la drogue de l'élève... C'est une connerie totale ! Le problème des acteurs qui se concentrent, c'est qu'ils jouent avec eux-mêmes. Ils restent sur eux-mêmes. Ce sont des scaphandriers de la scène. Et ce sont pour moi les pires acteurs. Les pires...

N'ayant jamais vraiment appris à parler à l'école, les Français sont souvent tancés pour leur incapacité à s'exprimer en public avec aisance. Notre système éducatif est-il à revoir ?

F H : Complètement. Je suis scandalisé par notre système éducatif. Pour une raison majeure : nous avons enlevé la quille aux élèves. On les laisse aller sur la flotte de l'éducation, en surface, on les charge, dans leur navire personnel, leur âme, d'érudition, de dix-mille morceaux de puzzle, sans qu'ils puissent en approfondir la moitié. Le nombre de matières que l'on a à apprendre est scandaleux.

Et au lieu de s'occuper du fond, on ne s'occupe que de la forme. On se fout royalement de l'émotivité de l'élève et de son avis par rapport à un sujet donné, on n'en prend absolument pas compte. On en fait des moules. C'est une éducation élitiste, totalement à côté de la plaque. Les élèves se retrouvent totalement paumés. Et à treize, quatorze ou quinze ans, on leur fait prendre une destination qui n'est pas la leur. On les dévie de leur but. Et pour ce qui est du rapport de l'éducation avec la culture, je n'en parle même pas, c'est une honte. Et je pèse mes mots. Beaucoup plus que de moral, il faudrait une matière d'oral. Et c'est dans cette classe que les élèves apprendraient à s'exprimer. Apprendraient à être eux-mêmes. Apprendraient à se livrer.

Dans cette optique, si vous étiez ministre de l'Éducation, quelles mesures prendriez-vous immédiatement ?

F H : Je rendrais obligatoire des rencontres entre les parents d'élèves et les professeurs, pour une heure de cours hebdomadaire à destination de ces parents. Aujourd'hui, les parents ne viennent, tels des Ponce Pilate, qu'une fois par an et c'est fini ! J'imposerais également un service civil obligatoire de trois mois, avec l'obligation de faire un stage dans un hôpital, dans un service public, dans un service culturel, dans une usine... Et on mettrait les jeunes en valeur ! À ce moment-là, et seulement à ce moment-là, nous pourrions dire que nous avons ouvert la porte à nos élèves. Et cela leur sauverait peut-être la vie. Aujourd'hui, tout n'est que du vent et des promesses non tenues. Je suis totalement révolté ! En l'état, l'éducation française est l'une des plus grandes déceptions de ma vie.

En 2017, vous publiez l'essai *N'abandonnez jamais, ne renoncez à rien* (Le Cherche midi)... Pourquoi ce livre ?

F H : Pour précéder l'ouvrage que j'écris depuis ▶

une vingtaine d'années et qui sera le *Dictionnaire amoureux de Molière*, à l'instar de Pierre Menès, qui fera le dictionnaire amoureux du football. Je vais donner la parole à Barrault, qui lui-même avait donné sa parole à Jouvett. Le livre paraîtra au printemps 2019, la particularité étant que je l'ai écrit seul. Je suis personnellement scandalisé de découvrir des encyclopédies de mille pages qui, quand bien même elles ne sont signées que par un seul auteur, sont en réalité l'œuvre de plus d'une centaine de personnes... Quand les éditions Plon m'ont proposé de réaliser ce dictionnaire amoureux de Molière, je leur ai dit que j'accepterais à une seule condition : celle de réaliser ce dictionnaire de A à Z. De A à Z ! On m'a rétorqué que j'étais fou, que je n'y arriverais jamais... Je l'ai fait ! Et l'originalité de ce dictionnaire, c'est qu'il sera non pas conçu comme un dictionnaire alphabétique classique, puisque je l'ai classé non pas par lettre mais par qualité humaine : tendresse, lâcheté, courage, passion... Il y aura tout sur Molière ! Et, au-delà de la critique, que j'accepterai volontiers, quiconque s'opposera à ce que je dis dans ce dictionnaire sera traîné en justice ! Et je dois dire que je ne mâche pas mes mots. On a écrit tellement de conneries sur Molière ! On a tellement détourné et menti sur sa vie...

Et parallèlement à la sortie de ce livre, je jouerai une pièce, tout simplement intitulée Molière.

Vous avez accordé une pièce de théâtre (*Dans la peau d'Albert Camus*) et un livre (*Un combat pour la gloire*) à Albert Camus. Que vous inspire-t-il ?

F H : J'ai passé trente ans de ma vie sur Camus, à le jouer, mille et une fois, avec à la clé un million de spectateurs à travers le monde. Camus est pour moi l'homme fatal. L'exacte pendant de la femme fatale. Qu'est-ce qu'une femme fatale ? C'est celle qui n'échappe pas à son destin, qui vous fait partager son destin tragique. Camus, c'est l'homme qui regarde d'une façon horizontale, en opposition à ce que l'on apprend justement de manière verticale à l'école. La verticalité, c'est lever la tête vers le maître, le professeur, ou Dieu, puis de la baisser quand on a honte ou quand on a tort. L'horizontalité, c'est refuser de lever la tête vers l'autre, refuser de la baisser, et regarder l'horizon, qui constitue le but d'une vie, et de tout faire pour



Je suis sidéré, alors qu'un procès n'est pas terminé, qu'un avocat puisse faire des déclarations...



rejoindre cet horizon, en ayant conscience que plus on se rapproche de l'horizon, plus il s'éloigne. C'est cela, le véritable sens de la vie de Camus. C'est aller vers l'horizon en sachant que l'on ne l'atteindra jamais. Et quand on sait qu'on ne peut atteindre les choses, alors on dit l'essentiel. Voilà pourquoi j'ai passé tant d'années avec Camus.

La modernité de Camus vient du fait que s'il était vivant aujourd'hui, il serait l'homme à abattre. L'homme fatal à abattre ! Et par le pouvoir politique, et par le pouvoir religieux. Parce que ces deux pouvoirs sont des pouvoirs de verticalité, qui admettent la soumission et le respect, qui sont une seule et même chose, la soumission étant le propre de la dictature et le respect celui des ordres. À l'inverse, l'homme fatal, sous les quolibets des autres, fait avancer le monde.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'à mon sens, la robe de l'avocat est nécessaire. Ce n'est pas un cabotinage ou une "gugusserie" ! L'avocat représente ce qu'il y a de plus rare dans l'histoire du monde : la parole. Et cette parole-là, on n'a pas le droit de la violer. L'avocat, vêtu de cette couleur noire, refuse l'arc-en-ciel du mensonge.

Que représente justement pour vous la figure de l'avocat ?

F H : Un avocat, c'est pour moi quelqu'un qui donne à son client une sorte de procès, entre l'opinion et le conseil. Le conseil, c'est quand l'avocat donne justement à son client, avec suffisamment d'éloquence, un conseil à suivre. Le client n'a pas à discuter. C'est de ce constat que vient le terme prodigieux "avocat-conseil". L'avocat-conseil n'admet aucune discussion. Et puis, il y a une deuxième sorte d'avocat : celui qui hésite face à la personnalité de son client. À ce moment-là, c'est une épine et c'est tout à fait différent : l'opinion se partage. Le plus important à mon sens, ce n'est pas le conseil, qui est quelque chose de pragmatique, c'est l'opinion. L'opinion, c'est ce qui fait la force des avocats par rapport aux juges. Les juges ne doivent avoir aucune opinion. Et c'est ce qui fait la responsabilité de la justice : d'un côté un avocat qui a une opinion et de l'autre un juge qui ne s'appuie que sur les conseils qu'on lui donne, qu'on lui soumet par le dossier.

Cela étant dit, un avocat qui s'exprime avec son client, un avocat qui s'exprime en cour de justice, et un avocat qui s'exprime devant les médias, ce n'est pas le même métier. Et je suis personnellement très choqué des interviews et des déclarations d'avocats, célèbres ou non, qui apparaissent de manière très sourde dans les médias, alors que leur affaire est en cours. Je suis absolument contre. Je suis sidéré, alors qu'un procès n'est pas terminé, qu'un avocat puisse faire des déclarations. Finalement, c'est presque influencer le jury. Et d'une façon qui n'est pas forcément positive pour l'avocat d'ailleurs. Les déclarations qu'un avocat a à faire, c'est dans la cour de justice. Sinon,

allons jusqu'au bout : retransmettons ce qu'il se passe à l'intérieur de la cour de justice ! Et pour les familles, quelles que soient les positions, autant pour les familles des victimes que pour les familles des présumés coupables ou innocents, cette médiatisation est une horreur. Une horreur ! À ce moment-là, l'éloquence de l'avocat devient presque une manipulation. C'est très dangereux.

À l'instar d'Albert Camus, vous vous passionnez pour le ballon rond. Pour quelle raison affectionnez-vous ce sport, souvent moqué par les élites ?

F H : Camus disait que le seul endroit où il était heureux, c'est lorsqu'il était sur une scène de théâtre ou dans un stade de football. Je pense personnellement que le football est le sport parfait parce qu'il ressemble à la vie et qu'il en a toutes les horreurs, les injustices, et les éclats du merveilleux. Un match de football, c'est onze joueurs contre onze joueurs avec, au milieu, un arbitre qui, comme la police ou la justice, peut se tromper. Le footballeur triche, il tire le maillot, il insulte l'autre, il fait semblant d'être blessé, le joueur blessé sort alors que celui qui l'a blessé reste sur le terrain... C'est un sport de voleurs et de tricheurs. Et c'est exactement la vie ! Tout ce qui est football est vrai et est la vie. Et c'est pour cette raison que le football est le sport universel.

Quels équipes ou joueurs ont vos faveurs ?

F H : J'ai beaucoup de respect pour Mourinho (*entraîneur de Manchester United, ndlr*), pour Conte (*entraîneur de Chelsea, ndlr*) et pour Arsenal, dirigé depuis des années par un français, Arsène Wenger. Et je tire également un grand coup de chapeau à Zidane ! Plus généralement, je pense que dans une équipe, il faut absolument un patron. Sur le banc et, surtout, sur le terrain. C'est pour cette raison que le PSG ne gagne pas la Ligue des champions ou que la France n'a pas gagné l'Euro 2016 et qu'elle ne gagnera pas la coupe du monde cet été en Russie. Je défie quiconque de me dire qui est actuellement le patron au sein de l'équipe de France. Lloris ? Il n'a pas à être capitaine de l'équipe de France. C'est de la folie douce ! La capitaine de l'équipe doit être un véritable patron. Le capitaine, c'est celui qui pèse sur l'arbitre, pas dans ses buts !

D'ailleurs, quelle place occuperiez-vous dans une équipe de foot ?

F H : Avant-centre, place que j'ai toujours occupée, avec le numéro neuf. Pourquoi ? Parce que c'est le poste qui demande de dépasser la ligne rouge. Ce n'est pas un poste d'architecture à l'intérieur du terrain comme Pierre Menès pouvait l'occuper lorsqu'il jouait avec moi à une époque, avec beaucoup de talent. Personnellement, je suis plutôt le Clint Eastwood, le finisseur !

Si vous aviez à organiser un "dîner de cons" aujourd'hui, qui inviteriez-vous ?

F H : Kad Merad, Dany Boon et Gad Elmaleh ! Tout simplement parce que ce sont trois acteurs prodigieux mais qu'ils ont abandonné Molière. Ces trois acteurs ne font pas leur devoir. Ils sont peut-être des stars, ils sont peut-être millionnaires, mais ils passent à côté de leur devoir de transmission. Surtout pour Kad Merad. Si nous étions dans un dîner de cons, je pense que Pierre Arditi, Jacques Weber, Fabrice Luchini, André Dussollier s'il était encore là, et moi, on lui expliquerait qu'il serait le roi des cons s'il passait à côté de ça dans sa vie...

Quels est aujourd'hui votre prochain défi ?

F H : C'est avoir un lieu. Avoir un lieu où pendant dix ans nous pourrions construire une grande troupe, construire un grand répertoire. Et construire un avenir. J'ai de grandes idées. Et si je n'y parviens pas, j'arrêterai le théâtre dans deux ans. C'est sûr et certain.

Pour conclure, si vous deviez distiller une bonne parole, quelle serait-elle ?

F H : Vous avez le pouvoir, ne le lâchez pas ! ■

PROTRAIT CHINOIS

Votre plus grande fierté ?
La fierté de n'avoir jamais arrêté !

Votre plus grand regret ?
Me détourner de ma vie pour pouvoir la réussir dans mon métier.

Votre devise préférée ?
N'abandonnez jamais, ne renoncez à rien !

Une personnalité qui vous inspire ?
Molière.

Un air de musique ?
La Marseillaise, épurée de ce scandale d'y laisser « *qu'un sang impure abreuve nos sillons* », pour le remplacer par « *qu'un sans ennemi abreuve nos sillons* ».

Un mot juste ?
Vérité.

Un mot qui tue ?
Soumission.

Un mot qui guérit ?
Dignité.

Un juron d'exception ?
Faux-cul !

Artiste éclectique et électrique, aux confins du rap et de la poésie, Kery James monte sur les planches avec passion depuis l'automne 2017, pour y interpréter un texte puissant qu'il a lui-même écrit : *À vif*. Une pièce saisissante et poignante, sous forme de joute verbale, au cœur de laquelle il incarne un avocat fervent défenseur de l'État. Et fait montre de ses talents d'orateur.

Parole à la défense !



Photographies : Nathadread Pictures

KERY JAMES

« Tant qu'on est capable de *triumpher* par les mots... »

AUDIENCE : Quelle est votre définition de l'éloquence ?

K J : Je dirais que l'éloquence est la capacité à mettre des mots sur ses pensées, à exprimer ses idées, la capacité de convaincre. C'est également savoir exprimer beaucoup d'idées en peu de mots. D'après moi, l'un des signes qui permet de se dire qu'une personne est éloquente, c'est qu'elle nous donne envie de prendre la parole ou, à l'inverse, de se taire.

On peut ajouter qu'il faut être capable de distinguer l'éloquence de la véracité des propos tenus. Il y a des gens avec qui je suis en total désaccord sur le fond mais qui sont extrêmement éloquent et apte à faire passer des idées fausses pour des idées vraies. Je pense par exemple à Eric Zemmour.

Y-a-t-il selon vous un don inné ou des qualités requises spécifiques pour être éloquent ?

K J : L'éloquence, ça se travaille, comme tout dans la vie. Avant, je pensais réellement que cela était simplement un don inné. Ayant suivi de près l'aventure de l'éloquence, je sais aujourd'hui avec certitude que cela s'apprend. J'ai vu des candidats qui ont réellement progressé dans cet art oratoire. Je pense également à l'avocat Bertrand Pèrier qui explique qu'il était extrêmement timide plus jeune. Et pourtant, aujourd'hui, c'est une personne d'une très grande éloquence.

Cette éloquence est-elle indépendante du physique ?

K J : Oui, je pense que l'éloquence n'a rien à voir avec le physique. Après, est-ce qu'un physique particulier peu renforcer l'éloquence ? Certainement. Si l'on est éloquent, grand, beau, fort ça n'a peut-être pas la même répercussion que si l'on a un physique plus ingrat (rires) !

Quels sont selon vous les critères de réussite d'une intervention ou d'une prestation qui fait florès ?

K J : Pour moi, il s'agit d'une intervention où l'on a réussi à faire passer ses idées, sa pensée. Où l'on a été assez pertinent pour captiver le public, sans le lasser.

À l'heure où le politiquement correct tend à devenir omnipotent, peut-on selon vous encore "tout dire" ?

K J : Non, selon moi, on ne peut pas tout dire. C'est évident. Mais je ne ressens pas non plus l'envie ni le besoin qu'on puisse tout dire. Je pense qu'il est nécessaire qu'il y ait des limites à ce que l'on peut exprimer. Ce qui est gênant, c'est lorsqu'il y a deux poids deux mesures. Que l'on peut dire certaines choses et pas d'autres, alors que le raisonnement intellectuel nous montre que ces deux choses sont semblables et que l'on n'arrive pas à comprendre pourquoi on nous interdit dans dire une et pas l'autre. C'est là que ça pose problème. Mais je trouve tout à fait naturel et normal qu'on ne puisse pas tout dire, pour ne pas blesser les gens. ▶

Pour ne pas blesser, avez-vous recours à l'autocensure ?

K J : En tant qu'artiste, à partir du moment où je prends la parole, je sais évidemment que j'ai une responsabilité. Donc, premièrement, je ne souhaite pas blesser les gens qui ne méritent pas d'être blessés. Deuxièmement, je parle aussi aux gens en fonction de ce que je pense qu'ils sont capables de comprendre. Je ne veux pas tenir des propos que certaines personnes pourraient mal interpréter, qui amèneraient potentiellement à des agissements qui pourraient leur être nuisibles ou nuisibles à la société. Une autre raison pour laquelle je fais attention et pour laquelle je ne dis pas tout, c'est que je représente aussi quelque chose aux yeux des gens. Autant ceux que je prétends défendre et représenter, autant la France qui nous est opposée. En tant que personne qui représente malgré lui un groupe, je suis obligé de faire attention aux propos que je tiens.

Quels sont les orateurs qui vous impressionnent ?

K J : Malcom X, pour son éloquence et son sens de la répartie. Le sens de la répartie est quelque chose qui m'impressionne énormément. Avoir cette capacité, dans un temps très limité, de donner la réponse qui convient et de faire face à un adversaire uniquement par l'usage de la parole.

Et vous, comment en êtes-vous venu à aimer la parole et les mots ?

K J : L'amour des mots ? Je pense que c'est quelque chose qui fait partie de la nature d'une personne et qu'elle le cultive ou non par la suite. Comme quelqu'un qui aimerait les mathématiques. Mon père y est aussi pour beaucoup. Très jeune, il m'offrait des livres, des livres sur l'histoire d'Haïti, souvent des livres politiques. Mon père était quelqu'un qui parlait peu dans la vie quotidienne, comme moi d'ailleurs. Quand mon père voulait nous dire quelque chose d'important, il nous écrivait une lettre. Je pense que cela y est pour beaucoup dans mon amour des mots.



Je ne souhaite pas blesser les gens qui ne méritent pas d'être blessés



Laissez-vous une place à l'improvisation dans vos prises de parole ?

K J : Dans mes prises de parole, je laisse toujours place à l'improvisation. Mais je ne sais pas si je devrais en réalité. Quand on a préparé un schéma de pensée et que l'on a les mots clés à l'avance, c'est toujours plus facile de s'exprimer et d'être impactant. C'est par paresse que je ne le fais pas, mais je devrais et recommande à chacun de préparer ses interventions.

Avez-vous le trac ou manifestez-vous du stress avant de monter sur scène ou de prendre la parole devant un large public ?

K J : Oui, j'ai toujours le trac avant de monter sur scène ou avant de faire une intervention. Pour ce qui est de monter sur scène, j'estime qu'avoir le trac, c'est une forme de modestie envers le public. Cela prouve que l'on ne considère pas que tout est acquis. Le jour où je n'aurais plus de trac, je ne sais pas si j'aurais encore de bonnes raisons de monter sur scène. On a le trac parce que l'on n'est jamais certain que le public va être satisfait de notre prestation et c'est cela qui nous pousse à performer. Je suis très dubitatif envers les artistes qui ne ressentent pas ce trac. Ça fait partie de l'artiste d'avoir le trac. Monter sur scène, c'est se mettre en danger.

À l'automne 2017, vous écrivez *À vif*, dialogue enflammé qui accouche d'une brillante pièce de théâtre, en forme de joute oratoire, au cœur de laquelle deux avocats, voix de deux France opposées, s'écharpent et s'affrontent. Racontez-nous ce projet...

K J : Le projet *À vif* est né d'un scénario de long métrage que j'ai écrit et qui est toujours en cours de financement. En France, il est encore difficile de financer un film avec des acteurs noirs ou arabes dans les rôles principaux lorsqu'on refuse de les enfermer dans des clichés. Le problème ne vient pas vraiment des producteurs de cinéma, mais des chaînes de télé sans lesquelles il est plus complexe de monter un film.

Ce scénario raconte l'histoire de trois frères. Le plus âgé est aux portes du banditisme, le second, Soulaymaan Traoré, est élève-avocat et le troisième, le petit frère, est à la croisée des chemins. Il est tout l'enjeu du film ! Soulaymaan souhaite l'empêcher d'emprunter le même chemin que son frère aîné. Soulaymaan, le personnage que j'interprète sur scène, passe le concours de la petite conférence. Il se retrouve en finale face à son rival, Yann Jaraudière. Les deux hommes doivent alors débattre sur la question "L'État est-il le seul responsable de la situation actuelle des banlieues ?".



Avoir le trac, c'est une forme de modestie envers le public



J'avais écrit de longues plaidoiries qui ne rentraient pas dans un long métrage. J'ai donc décidé d'en faire une pièce de théâtre. Et il se trouve que la pièce a existé avant le film !

Avocat : c'est un rôle qui vous plaît ?

K J : J'ai toujours perçu l'avocat comme un défenseur. Il est censé être celui qui prend la défense. Normalement, prendre la défense des gens implique que les gens dont on prend la défense, aient été lésés. Cela devrait donc être quelque chose de noble. Malheureusement, comme dans toute profession, tous les avocats ne font pas honneur à ce qui devrait être une vocation. Journaliste et avocat : cela fait partie des deux métiers que j'aurais pu faire. Dans mes textes, je décris une certaine réalité, comme devrait le faire un journaliste. J'ai défendu, en tout cas il me semble, les "sans voix".

N'ayant jamais vraiment appris à parler à l'école, les Français sont souvent tancés pour leur incapacité à s'exprimer en public avec aisance. Notre système éducatif est-il à revoir ?

K J : Ce n'est pas quelque chose qu'on nous apprend à l'école, mais je pense que c'est quelque chose d'assez important, notamment dans les quartiers difficiles. C'est une chose qui devrait être mise en avant et travaillée. Car quand on est capable de s'exprimer, cela retarde toujours le moment où l'on risque de céder à la violence. Tant qu'on est capable de triompher par les mots, on n'a pas encore de raison d'utiliser la violence. C'est important pour la confiance en soi et l'épanouissement.

Pour conclure, si vous deviez distiller une bonne parole, quelle serait-elle ?

K J : Une bonne parole serait une parole qui éduque, qui permet de s'améliorer et d'émouvoir, une parole vraie. Une parole qui éveille. ■



Caroline Vigneaux a prêté serment en 2000 et porté la robe noire des prétoires jusqu'en 2008.

Depuis, elle sillonne la France entière : éloquente et décapante, elle a changé de tenue pour enfile avec succès le costume de comédienne.

Plus facile de faire rire le public que de convaincre le juge ? Réponse !

Photographies : Sylvain Gripoix

CAROLINE VIGNEAUX

« L'éloquence **peut** vous aider à **réaliser** vos rêves ! »

AUDIENCE : Quelle est votre définition de l'éloquence ?

C V : C'est, pour moi, l'art de se faire entendre. Et cette définition s'est précisée entre le moment où j'étais avocate et le moment où j'ai commencé à monter sur scène. Quand j'étais plus jeune, je connaissais et comprenais le pouvoir de l'éloquence, sans pouvoir le nommer vraiment. Je comprenais qu'en parlant bien on pouvait faire des choses qu'on ne pouvait pas faire quand on s'exprimait mal mais ça n'allait pas plus loin. Ma véritable découverte de l'éloquence s'est réalisée au travers du concours la Conférence du barreau de Paris, l'un des plus prestigieux concours d'éloquence en France, concours que j'ai passé et que j'ai eu pour finalement devenir secrétaire de cette Conférence.

L'éloquence, est-ce plutôt de l'ordre de l'inné ou de l'acquis ?

C V : Je pense sincèrement que l'éloquence se travaille. Quelqu'un qui n'est pas spécialement doué avec la parole peut devenir éloquent. Après, une fois qu'on a dit ça, comme dans tous les arts, car l'éloquence est un art, il y a des génies, des gens pour qui l'éloquence est naturelle et qui ont un véritable don. L'éloquence, c'est comme la peinture ou le cinéma : tout le monde peut en faire mais il y a chez certains une touche en plus, qui vient d'un dieu, d'une force suprême ou de je ne sais qui... Mais, encore une fois, pour les gens chez qui ce n'est pas inné, ce n'est pas un fatalisme, ça se travaille !

L'éloquence est-elle selon vous indépendante du physique ?

C V : L'éloquence n'a pour moi rien à voir avec le physique. Rien, et dieu merci d'ailleurs ! L'éloquence sort de la tête, de la bouche. Quel que soit votre physique, vous pouvez être éloquent. Quelqu'un comme Gainsbourg, qui n'avait pas un physique très reluisant, c'est aussi ce qui a fait sa force et c'est d'ailleurs peut-être pour ça qu'il est devenu si éloquent. D'une certaine façon, il comblait un manque lié à son physique. Comme Sarkozy : s'il a ou avait autant de hargne et qu'il a réussi à monter là où il est allé, c'est parce qu'il lui manquait des centimètres ! C'est une sorte de revanche. Oui, une femme fluette avec une voix très aiguë, ce sera sans doute plus difficile pour elle de se faire entendre qu'un homme imposant avec une grosse voix mais ce n'est absolument pas rédhibitoire. L'éloquence, ce n'est pas simplement savoir se faire entendre. Le physique peut donc servir mais paradoxalement un physique peu avantageux peut être une force. Qu'on soit grand ou petit, gros ou maigre, beau ou laid, il faut savoir mettre son physique au service de l'éloquence. Les mots frapperont d'autant plus fort.

L'humour constitue-t-il une "arme de choc" ?

C V : Ah oui ! Je pense que c'est même la meilleure arme qui soit pour faire passer ses idées. Avec l'humour on peut faire passer des choses qui seraient prises de manière frontale si on les aborde sérieusement. C'est d'ailleurs ce que je fais et j'adore ça ! Je peux me permettre de parler de sujets qui me touchent comme les femmes battues. En parler sérieusement, c'est franchement rébarbatif et finalement assez peu constructif. Je parle aussi du viol dans mes spectacles, en faisant rire et sourire. Avec l'humour, je sais et je sens que le message passe. ▶

À l'heure où le politiquement correct tend à devenir omnipotent, peut-on selon vous encore rire de tout ?

C V : Je pense qu'il faut surtout absolument rire de tout. Il ne faut justement pas laisser gagner le politiquement correct, sinon nous n'aurons plus le droit que de faire des blagues sur la pluie qui mouille... Quand vous faites une vanne, il y aura toujours quelqu'un qui sera plus touché qu'un autre, de manière positive ou négative. Oui, c'est beaucoup plus facile de rire quand on se moque de son voisin que quand on se moque de soi, mais c'est aussi une force que de savoir rire de soi. Dans mes spectacles, je me moque tellement des autres que je me réserve aussi une bonne partie pour me moquer de moi. Il n'y a pas de raison que je m'épargne. Quelque part, je montre la voie. C'est plus ou moins facile mais c'est essentiel.

Dans ce contexte, est-il selon vous plus difficile d'être un humoriste aujourd'hui qu'hier ?

C V : Non, pas forcément plus difficile. Je pense simplement que les terrains sur lesquels nous pouvons rire et rions évoluent. On entend souvent dire "Oui mais avant, untel ou untel faisait des blagues qu'on ne pourrait plus faire aujourd'hui...". C'est vrai. D'un autre côté, à cette époque, on ne pouvait pas se moquer des politiques. Taper sur le général De Gaulle ? C'était juste impensable ! L'humour évolue avec son époque. Quand une évolution est bonne, il faut la suivre. Quand elle est mauvaise, il faut se battre contre.

Aujourd'hui, je trouve qu'on est en train de sectoriser l'humour. Les noirs font de l'humour sur les noirs, les juifs sur les juifs, les arabes sur les arabes...comme pour être certain de ne pas pouvoir être taxés de racisme. Comme si le fait de faire une vanne vous rendait complice de ce que vous disiez. Le problème étant que certains humoristes qui sortent des sentiers battus savent très bien le faire et pour lesquels il n'y a aucun doute sur le fait qu'ils manient l'ironie alors que d'autres ratent et on a alors l'impression qu'ils parlent au premier degré. Quelque part, les humoristes ont une part de responsabilité. Mais il n'y a pas de fatalité ! C'est en croyant en ce que l'on fait et en se battant qu'on fait bouger les lignes.

Quels sont les orateurs qui vous impressionnent ?

C V : Quand j'entends votre question, j'ai envie de penser à "oratrice" mais tous les noms qui me viennent sont masculins. Je vais quand même dire Simone Veil. Je ne pense pas que ce soit la meilleure des oratrices, loin de là, mais malgré tout, ce que j'admire chez elle, notamment lorsque elle a prononcé son discours sur l'IVG à l'Assemblée nationale, c'est sa manière de parler, de ne pas dévier de sa pensée, de rester calme. C'est aussi une forme d'éloquence que de savoir à quel

moment on peut vitupérer en tapant du poing ou au contraire avoir une gestuelle délicate et parler avec douceur et finesse. Après, il y a de très grands orateurs comme Martin Luther King ou Winston Churchill, qui savaient non seulement prononcer des discours exceptionnels mais avaient aussi un art extraordinaire de la formule. Pour finir, j'aimerais vous parler de présidents ou politiques français mais c'est un peu compliqué (rires) !

Quelle est votre meilleur souvenir ou votre plus belle anecdote d'avocate ?

C V : Mon plus beau souvenir, c'est ma prestation de serment, et particulièrement ce moment où j'avais la robe, où j'ai levé la main et pendant lequel j'ai ressenti, comme me le disait mon patron, qu'avocat, ce n'est pas un métier, ce n'est pas une profession, c'est un état. Et le fait de dire « *Je le jure !* », c'est une sensation nerveuse grandiose, une impression de rentrer dans une magnifique famille. Je me suis sentie vivre. Je me suis sentie investie d'une mission. Je sentais que le poids de la robe signifiait beaucoup, qu'il fallait maintenant que je défende des gens. On ressent rarement ce genre de choses-là dans une vie.

Pourquoi avez-vous décidé, en 2008, de ranger définitivement votre robe pour entamer cette reconversion étonnante et réussie ?

C V : Parce que je vais mourir. Parce que vous allez mourir. Parce que nous allons tous mourir. On a qu'une seule vie et comme le dit très bien Confucius, en fait, on a deux vies mais la deuxième commence quand on se rend compte qu'on n'en a qu'une. À cette époque, j'ai perdu mon grand-père, j'ai réalisé que j'étais mortelle et je me suis rendu compte que j'en étais déjà presque à la moitié de ma vie et que le fait d'être avocate était génial mais que ça ne suffisait pas à remplir ma vie totalement. Une carrière entière en tant qu'avocate ne m'aurait pas satisfaite. Il y a tellement de choses à faire dans une vie que j'avais envie de faire et de voir autre chose. Je faisais du théâtre, je faisais des blagues pour la revue de l'UJA (Union des jeunes avocats, ndlr) et je me suis rendu compte que j'adorais faire rire. Je me suis donc dit que j'allais arrêter de défendre les gens mais que j'allais plutôt les faire rire, avec en tête la même envie de faire bouger les choses, plus dans les prétoires mais dans les salles de spectacle.

Quel regard portez-vous sur ce choix dix ans après ?

C V : Je me sens vivante ! Aujourd'hui, je pilote entièrement ma vie, c'est merveilleux. C'est pour ça que j'ai fait ce choix et je ne le regrette pas. Mais cela a un prix, ce n'est pas une vie qui est facile, c'est beaucoup d'angoisses, de doutes et de

solitude. On ne s'en rend pas forcément compte, parce que sur scène, il y a énormément de monde en face de vous, mais une fois que le rideau tombe, vous êtes seul. C'est assez étrange. C'est un vrai prix à payer.

Avez-vous le trac avant de monter sur scène ?

C V : Oui, toujours. J'ai des douleurs au ventre et le trac me serre l'estomac. C'est physiquement assez terrible. Un avocat qui a déjà plaidé aux assises peut connaître cette sensation. Quand vous êtes aux assises, juste avant de prendre la parole, quand vous entendez « *Maître, nous vous écoutons !* », je peux vous assurer que vous êtes à deux doigts de vous évanouir. Vous pensez que vous allez tomber en vous levant tellement vos jambes sont fébriles. Vous prenez la parole et, au bout d'une minute, il n'y a plus un gramme de trac ! Après, on s'envole... Et quand ça marche, quand on a l'audience dans la main, c'est merveilleux ! Malheureusement, je ne pense pas qu'il y ait de remède contre le trac. Et tant mieux car je pense qu'il faut avoir le trac. Le trac est nourrissant, il vous donne ce petit plus d'énergie et vous force à être plus fort que lui.

Laissez-vous une place à l'improvisation une fois montée sur scène ?

C V : Une place énorme ! C'est ma raison de vivre. Avec moi, chaque soir c'est différent ! Je pose beaucoup de questions au public. Et comme les lieux et les réponses sont à chaque fois différents, c'est toujours quelque chose de nouveau et de spontané. Je joue aussi en fonction de ce qui se passe dans la salle. L'autre jour, au théâtre, quelqu'un a fait tomber son mug de thé, j'ai fait dix minutes sur lui (rires) ! C'est un spectacle vivant et j'ai à chaque fois l'impression de partager un moment unique avec le public.

Comment résumeriez-vous votre nouveau spectacle, "Caroline Vigneaux s'échauffe" ?

C V : Comme son nom l'indique, c'est un échauffement. C'est le rodage. C'est quelque chose que je préparais depuis un an et demi. J'ai toujours trouvé insupportable, particulièrement quand j'étais plus jeune, le fait d'entendre que je ne pouvais pas faire telle ou telle chose parce que j'étais une fille. Comme si j'avais choisi d'être une fille ! Je veux bien qu'on m'explique que je ne peux pas faire quelque chose parce que je n'ai pas les capacités mais pas parce que je suis une fille ! J'écris des textes à mon image, avec un certain côté féministe, mais dans le bon sens du terme. Ce n'est vraiment pas quelque chose contre les hommes ! Je suis quand même une meuf qui prend la défense d'Orelsan (rires) ! Je suis vraiment là pour faire rire, pas pour donner des leçons !

Quels sont aujourd'hui vos prochains défis ?

C V : Aujourd'hui, avec ce nouveau spectacle, c'est comme si je sortais de la maternité. C'est comme un nouveau bébé pour moi. Et j'ai vraiment envie de réussir ce spectacle et toutes les dates que je pourrais faire ! C'est un grand défi car un deuxième spectacle, c'est la confirmation du premier. Tous les soirs c'est complet et les gens qui ont aimé mon précédent spectacle reviennent en espérant que ce soit aussi drôle. Il y a une attente et je ne veux surtout pas décevoir.

Pour conclure, si vous deviez distiller une bonne parole, quelle serait-elle ?

C V : Il faut croire en soi ! Et le plus important est de réaliser ses rêves ! Il faut vraiment se donner les moyens d'y arriver et ne pas laisser la vie filer. Et l'éloquence peut justement vous aider et vous amener à réaliser vos rêves ! ■

PROTRAIT CHINOIS

Votre plus grande fierté ?
L'Olympia.

Votre plus grand regret ?
Que mon grand-père n'ait pas pu voir ça.

Votre devise préférée ?
Carpe diem.

Votre citation favorite ?
"On a deux vies, et la deuxième commence quand on se rend compte qu'on n'en a qu'une", de Confucius.

Une personnalité qui vous inspire ?
Jacqueline Maillan.

Un air de musique ?
"Freedom", de George Michael.

Un mot juste, fort ou d'exception ?
Passion.

Un mot qui tue ?
Fanatisme.

Un mot qui guérit ?
Pardon.

MOURIR IDIOT ?

Plutôt crever !

Au cours de ses 10 premiers mois de mandat, Donald Trump a proféré 103 mensonges. C'est 6 fois plus que Barack Obama durant toute sa présidence.

La pollution tue 3 fois plus que le sida, la tuberculose et le paludisme réunis.

7% des Américains croient que le lait chocolaté provient des vaches marron.

72% des Allemands estiment que les médias couvrent honnêtement la politique. C'est 47% aux États-Unis et en France.

85% des Français utilisent internet. C'est 98% en Islande et 61% en Italie.

66% des Français passent plus de 24 heures par an avec les services clients.

Le fait de souffler ses bougies d'anniversaire multiplie par 14 le nombre de bactéries sur le gâteau.

59% des personnes en couple partagent leurs mots de passe et 25% d'entre elles ont enregistré leurs empreintes digitales sur le smartphone de leur conjoint.

Le 14 juillet 2017, à Paris, la poignée de main entre Donald Trump et Emmanuel Macron a duré 29 secondes.

Tokyo et ses 13 millions d'habitants comptent 13 000 employés municipaux. Paris et ses 2 millions d'habitants en comptent 54 000.

4,5 milliards de personnes dans le monde n'ont pas de toilettes chez eux.

Une lettre de Marcel Proust se plaignant des ébats bruyants de ses voisins a été vendue 28 336 euros chez Drouot.

Samsung était à l'origine une société d'export de poissons.

69% des Espagnols et 61% des Allemands pensent qu'il faut apprendre aux étudiants à être créatifs et indépendants d'esprit. C'est 42% en France et 37% au Royaume-Uni.

what else?



Ph. Simoneau



QUAND LE DROIT NE TOURNE PAS ROND



MAMMA MIA!

Sur Facebook, une mère poule peut vite déchanter. Un adolescent italien de 16 ans a en effet réussi à faire condamner sa mère, un peu trop envahissante à son goût... Dans les faits, la *mamma* publiait avec un amour frénétique, sans le consentement de son *bambino*, de nombreuses photos de ce dernier sur le célèbre réseau dit social, photos agrémentées de commentaires lyriques et passionnés. Le tribunal civil de Rome a donné raison à l'enfant en ordonnant à la mère enamourée de retirer l'ensemble des clichés postés, sous peine de devoir verser 10 000 euros d'amende et des dommages et intérêts à son fils. Et si l'adage veut que, quand on aime, on ne compte pas, la chère maman a préféré opter pour la première option. Plus généralement, si les actions pour demander aux parents de retirer les photos de leurs enfants se multiplient, c'est la première fois qu'une telle "peine" est prononcée.



CROA CROA QUOI ?!

Même loin des villes, le fait de disposer d'une mare où s'esclaffent quelques joyeuses grenouilles peut constituer un trouble de voisinage. Un couple bordelais excentrique l'a malheureusement appris à ses dépens. Les propriétaires d'aimables amphibiens ont été condamnés par la Cour de cassation à verser 3 000 euros à leurs charmants voisins. Et pour mettre définitivement fin aux croisements intempestifs, qui ne manquaient pas de créer un « *bruit infernal* », le juge a ordonné le comblement de la mare. Ça fait cher le coassement! La Cour justifie sa décision par un trouble anormal de voisinage, que les grenouilles chanteuses soient en voie de disparition ou non, que la zone humide soit classée ou non. La sentence ne précise toutefois pas qui de Julien Doré ou de Christophe Maé était l'inspiration inaltérable de ces grenouilles mélomanes.



BRÈVES DE PRÉTOIRE

MOTS POUR MAUX

« Je n'ai jamais dit que j'étais expert-comptable : j'ai dit que j'étais expert en comptabilité ! ».

Au tribunal, un escroc en délicatesse autant avec l'administration fiscale qu'avec sa stratégie de défense.

LOST IN TRANSLATION

« Il s'exprime en lillois, ça donne un langage extrêmement fleuri ! ».

Un avocat, tentant de défendre comme il peut son client au phrasé décomplexé.

ARGENT COMPTANT

« En temps de crise, les gens ont plutôt tendance à fuir les banques. Vous, on peut dire que ça vous attire ! ».

Le président, usant d'ironie au moment de s'exprimer face à des braqueurs amateurs.

BALADE GASTRONOMIQUE

Les policiers de Mayenne (53) en charge de la sécurité routière ont procédé à une bien curieuse interpellation à la mi-janvier. Voyant un automobiliste réaliser d'étranges zigzags avec sa voiture sur une avenue pourtant rectiligne, les agents n'ont pas manqué de sommer le conducteur de se ranger pour le questionner sur cette manière peu orthodoxe de circuler.

Ils n'ont pas manqué d'être déroutés. La raison de cette conduite cocasse ? Peu enclin à un régime détox après les fêtes, le conducteur profitait des longues lignes droites qu'offre la région lavalloise pour visionner des long-métrages, ordinateur portable posé sur le tableau de bord, tout en dégustant un plateau de toasts au foie gras. Même s'ils ont eu la désagréable sensation d'être les dindons de la farce, les policiers ont laissé repartir le chauffeur gourmet avec son véhicule, contre le règlement d'une amende de 750 euros...

Égypte : Sherine Abdel Wahab, chanteuse, écope de 6 mois de prison pour avoir plaidé sur la propriété du Nil... Il lui est reproché de "troubler l'ordre public"...



ANAGRAMMES



Définition : Mot ou groupe de mots formé en changeant de place les lettres d'un autre mot ou groupe de mots.

Imaginer - Migraine

Parisien - Aspirine

Police - Picole

Soigneur - Guérison

Pepsi-Cola - Épiscopal

Ministre - Intérims

César - Sacre

Émule - Meule

Niche - Chien

Albert Einstein - Rien n'est établi

Le commandant Cousteau - Tout commença dans l'eau

Vincent Auriol - Voilà un crétin !

La crise économique - Le scénario comique

Centrales nucléaires - Les cancers et la ruine

Léonard de Vinci - Il devinera donc

Fraudeuse fiscale - Faisceau de fleurs

Charles de Gaulle - Le lâcheur de glas

François Mitterrand - Recordman transitif



PS : un anagramme n'est pas une définition. Tout lien fortuit entre deux mots ne serait que pure coïncidence.

CORRECTION

OBJECTIF ?

Faire un 100 faute !

Comme le claquettes-chaussettes en été ou la fourrure animale en hiver, ces incongruités syntaxiques ou grammaticales sont, pour le bien de l'humanité, absolument prohibées !

Au jour d'aujourd'hui

La formule, redondante à souhait mais pourtant répétée jusqu'à l'excès par nos journalistes et commentateurs, est définitivement à bannir. Il s'agit d'une tautologie (direction *Le Robert*). Il en va de même pour les variantes "à l'heure d'aujourd'hui", "à la minute d'aujourd'hui"...

Au final

Cette construction, qui se répand sans que rien ne la justifie, est grammaticalement fautive.

"Réserver à l'avance"

Si vous réservez, c'est que vous prenez déjà un temps d'avance !
Vous viendrait-il à l'idée de réserver en retard ?

Pallier à/au

On ne dit pas "pallier à/au" mais "pallier le/la".
Exemple : Pallier le manque de moyens, et non pallier au manque de moyens.

Une heure de temps

Jusqu'à preuve du contraire, on ne dit pas une heure de semoule ! Cela est également valable pour "deux heures de temps", "trois heures de temps", et ainsi de suite. Vous savez compter.

Mr pour Monsieur

Mr signifie *Mister* et ne doit donc pas être employé en Français !
Pour Monsieur, l'abréviation correcte est "M."

Taux d'alcoolémie

L'alcoolémie, c'est le taux d'alcool dans le sang. Partant, difficile d'imaginer mesurer votre taux de taux d'alcool dans vos veines. Si tel est le cas, c'est déjà que l'alcool vous monte au cerveau...et qu'il est grand temps de tourner la page !



PS : Les personnes qui vous entendront et vous liront vous remercient déjà !



Dans un rapport rendu public en février 2018, l'association Générations Futures a établi la liste des fruits et légumes les plus riches et les plus pauvres en pesticides... Sans surprise, c'est l'avocat qui se montre le moins toxique et le plus sain !

L'avocat ? À consommer sans modération !



lille@adekwa-avocats.com

 @AdekwaAvocats

AUDIENCE

NUMÉRO SIX



Véronique Vitse-Bœuf, Philippe Vynckier, Philippe Simoneau, Martine Vandebussche et Ghislain Hanicotte, une partie des associés du cabinet ADEKWA Avocats

ÉDITION | CRÉATION | RÉALISATION



SIÈGE

157, avenue de la Marne
59700 Marcq-en-Barœul
T 03 20 65 65 80
F 03 50 65 65 99

audience@adekwa-avocats.com
www.adekwa-avocats.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Ghislain HANICOTTE

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Victor MOLLET

DIFFUSION
15 000 exemplaires

PARUTION
Mars 2018
Dépot légal à parution
ISSN 2491-388X

IMPRESSION
DB Print

AUDIENCE

NUMÉRO SEPT

PRINTEMPS 2018

